

PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 31 mars 2023 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer Madame Audrey BRUNO-GIANNINI, secrétaire de séance.

Après les votes, Madame Audrey BRUNO-GIANNINI est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Sylvie DANIEL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, Mme Audrey BRUNO-GIANNINI, M. Jean-Marie FORT, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Virginie ESCALIER, M. Guy FERRANDEZ.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Chantal CARRIÉ représentée par M. Stéphane POULET,
Mme Annabel BECCATINI-GESREL représentée par M. Gilles UGOLINI,
Mme Fabienne BERMOND représentée par M. Laurent PORTELLI,
M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz) représenté par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX,
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINDRALAMBO,
Mme Annick MEYNARD représentée par M. Jean-Marie FORT

ABSENT EXCUSÉ :

M. Fabien BONNAFOUX (arrivé à 19h00)

Secrétaire de séance : Madame Audrey BRUNO-GIANNINI

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 32

Nombre de présents : 26

Points à l'ordre du jour	
1.	PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES COMPTES LOCAUX 2022 PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
2.	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE DE LA VILLE ETABLI PAR LE TRESORIER
3.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL
4.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE
5.	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
6.	AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE
7.	BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2023
8.	BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2023
9.	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023
10.	MODIFICATION DU TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TLPE
11.	GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCIETE GRAND DELTA DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE « RIVE GAUCHE»
12.	SUBVENTION ACCORDEE A GRAND DELTA HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 15 LLS SIS 4 BD GENERAL DE GAULLE
13.	MAJORATION DE SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL POUR L'OPERATION DUP LA GARE EN VUE DE L'OBTENTION DU FONDS VERT
14.	MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
15.	BILAN DES OPERATIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2022
16.	SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET LE CCAS DE LA TRINITE RELATIVE AU PARTENARIAT DANS LE CADRE DES ACTIONS LIEES AU PLAN DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX AIDANTS
17.	APPROBATION DU 2EME AVENANT DE PROROGATION DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015/2020
18.	MISE A JOUR – RECRUTEMENT D'EMPLOIS VACATAIRES

DECISIONS MUNICIPALES :

DM N°01-23 : CONSTRUCTION DE LA SALLE CULTURELLE ET DES MANIFESTATIONS – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES ET DE LA REGION SUD

DM N°02-23 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION RECIPROQUE ET GRACIEUSE DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES ET DEPARTEMENTALES DU COMPLEXE SPORTIF SUR LA COMMUNE DE LA TRINITE

DM N°03-23 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) POUR LA REFECTION ET LE REMPLACEMENT DES DISPOSITIFS D'ECLAIRAGE DU STADE GABRIEL CHANEZ

Monsieur le Maire :

Nous sommes en direct et donc je remercie les Trinitaires qui assistent à cette séance et notamment ceux qui le font derrière leurs écrans puisque comme à l'accoutumée, notre séance du Conseil municipal est transmise en direct et donc sera aussi visible sur le site de la ville en différé. Sans plus tarder, je vais procéder à l'ouverture de la séance et passer la parole à madame la secrétaire de séance, notre collègue Audrey BRUNO-GIANNINI. Vous avez la parole madame la secrétaire pour procéder à l'appel.

Madame Audrey BRUNO-GIANNINI est désignée comme secrétaire de séance.

Madame BRUNO-GIANNINI :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

La secrétaire de séance procède à l'appel.

XXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Je constate que le quorum est atteint et donc nous pouvons régulièrement délibérer. Avant d'inviter l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance, je voudrais à la fois que nous ayons une pensée honorée pour un concitoyen trinitaire, monsieur Max BOUVY qui à l'heure où nous parlons est en train de recevoir les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite et donc, il fait honneur à la commune. Je viens de l'avoir personnellement au téléphone et donc, je voulais qu'ensemble nous lui rendions hommage. Et je voulais également que nous ayons un moment de recueillement en pensant à tous les Trinitaires qui nous ont quittés ces derniers mois, ces dernières semaines et peut-être que nous ayons une pensée pour deux personnalités en particulier deux femmes, l'une s'appelait Maryse BECCATINI, ce fut une résistante et une militante responsable du front uni de la jeunesse patriotique dès 1943. Elle fut sur notre territoire entre La Trinité et l'Ariane, témoin des exécutions sommaires que l'on connaît bien puisque nous les honorons chaque 15 août avec les fusillés de l'Ariane. D'assister à ces exécutions sommaires marqua sa vie entière et son engagement. Elle fut une femme communiste, mais au-delà de cette appartenance partisane qui l'amena à travailler au journal L'Aurore, au journal Le Patriote, elle fut comme toutes les femmes et tous les hommes de cette génération engagés dans la Résistance, une patriote viscérale et jusqu'à son dernier souffle elle fut une citoyenne honorable. Sa fille, Annabel GESREL-BECCATINI n'est pas parmi nous ce soir, mais évidemment nous avons une pensée pour elle. Je voulais aussi que nous ayons une pensée pour une autre figure trinitaire qui s'appelait Josiane GASPARETTI que les Trinitaires ont bien connu, d'abord comme boulangère avec son mari Jo (de très nombreux Trinitaires et de très nombreuses générations trinitaires ont d'elle le souvenir chaleureux) et puis dans une deuxième partie de vie, elle fut avec son mari aussi, une historienne de notre territoire et nous devons à Josiane et Jo GASPARETTI de magnifiques ouvrages qui relatent aussi la petite histoire et la grande histoire de notre territoire. En hommage à ces deux femmes trinitaires et à toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés ces derniers mois, je vous demande que nous observions une minute de silence. Je vous remercie.

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 9 FEVRIER 2023

Monsieur le Maire :

J'invite à présent l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 9 février 2023. Y a-t-il des observations. S'il n'y en a pas, je sou mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 4

CCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Je souhaite également vous informer que deux erreurs de saisie comptable ce sont glissées dans la version envoyée des budgets. Nos services très attentifs s'en sont rendus compte hier et c'est ce qui explique pourquoi vous avez deux délibérations budgétaires sur table. Ces erreurs de saisie ont fait l'objet d'un retour à notre prestataire de logiciel afin que cette erreur matérielle ne puisse plus se reproduire. J'insiste sur le fait que cela ne change en rien ni les équilibres budgétaires présentés, ni la programmation d'investissement proposée en commission des finances qui s'est tenue lundi. Mais je tenais à vous en faire part afin que tout cela soit parfaitement transparent et avant de donner la parole à Madame MICHEL, qui nous fait l'honneur d'être présente dans cette assemblée. Madame MICHEL est la conseillère aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques. Elle est assise sur le rang de derrière, aux côtés de notre administration et notamment aux côtés de Madame BOURDELLES, exemplaire fonctionnaire municipal qui travaille à nos comptes et je tenais avant de donner la parole à Madame MICHEL, qui est désormais une familière de la mairie de La Trinité pour y avoir passé de très longues heures avec notre administration, pour y être venue aussi ici dans cette salle avec monsieur CATANESE, le Directeur départemental des finances publiques qui avait salué le redressement spectaculaire des finances de la Ville au moment où nous sortions, cette année, du réseau d'alerte des finances publiques et donc Madame MICHEL est venue aujourd'hui nous présenter les éléments relatifs aux indices de fiabilité comptable et donc vous allez évidemment nous l'expliquer madame MICHEL, mais cela procède de la relation très constructive que nous avons voulue avoir avec l'État afin que les comptes de la commune puissent désormais être parfaitement transparents, parfaitement rigoureux. Nous avons fait la chasse à toutes les possibles ambiguïtés afin que le budget tel qu'il est communiqué au service de l'État, soit parfaitement partagé sur l'ensemble de ces éléments et donc, Madame MICHEL je vous remercie et je remercie l'ensemble de l'administration que vous représentez pour le travail que vous menez et l'accompagnement qui a permis aujourd'hui à La Trinité de retrouver une trajectoire saine, rigoureuse et évidemment de sortir du réseau d'alerte des finances publiques. Si vous en êtes d'accord madame MICHEL, je vous donne la parole.

CCCCCCCC

POINT N°1 - PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES COMPTES LOCAUX 2022 PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Madame MICHEL, Conseillère aux Décideurs Locaux de la DDFIP :

Bonsoir à toutes et à tous. A mon tour de remercier la municipalité de La Trinité d'avoir accepté.

Monsieur le Maire :

Alors attendez, on vérifie que votre micro fonctionne . On vous écoute.

Madame MICHEL :

Donc, je remercie la municipalité d'avoir accepté d'intégrer cette expérimentation de la synthèse de la qualité des comptes qui est un objectif national au niveau de la Direction Générale des Finances

Publiques et qui s'articule autour de 5 grands axes. Donc, au niveau du contexte cette expérimentation est dans un cadre réglementaire lié à la loi NOTRe de 2015, donc, elle est pilotée par la Cour des comptes et cette synthèse par contre n'a pas vocation à donner une situation financière de la collectivité. Ce n'est pas une analyse financière, c'est vraiment une analyse des comptes comptables qui se base sur des contrôles comptables automatisés réalisés dans les applicatifs du service de gestion comptable et au niveau de notre Direction Départementale. Donc, elle a été faite sur un compte de gestion de 2022 et sur une gestion de 2022. Elle porte sur le périmètre du budget principal. Donc, elle est réalisée soit par le comptable, soit maintenant par les Conseillers au décideurs locaux puisque c'est une nouvelle fonction qui a été créée depuis la mise en place du nouveau réseau de proximité au sein de la Direction des Finances Publiques depuis 2021. Alors les objectifs de cette synthèse donc, c'est promouvoir et valoriser les travaux de fiabilisation comptable. Monsieur le Maire l'a évoqué, depuis deux ans nous travaillons de façon conjointe et vraiment en partenariat et je tiens sincèrement à remercier Carole BOURDELLES pour tout le travail accompli et toutes ses équipes parce que je l'ai souvent sollicitée pour faire des ajustements comptables avec des opérations un peu particulières et complexes à appréhender puisqu'il fallait remonter sur des années bien antérieures pour remettre à niveau certains comptes qui ne l'étaient pas. Je remercie aussi monsieur OMET, j'en profite et Monsieur GENIEYS qui sont systématiquement associés à tous ces échanges. Donc, c'est mettre aussi en évidence les forces comptables, la qualité comptable de la commune et des faiblesses éventuelles que l'on a pu repérer au niveau de cette qualité comptable. C'est proposer aussi une démarche de progrès sur les thèmes qui sont encore un peu fragiles ou qui méritent d'être améliorés en toute transparence et c'est renforcer effectivement le partenariat entre l'ordonnateur et le comptable et maintenant le CDL, ça se vérifie et c'est dans le prolongement de cet engagement partenarial qui a été conclu avec Monsieur le Maire, la Direction Départementale et Monsieur HACQUARD, le Responsable du service de gestion comptable. Et puis avant tout, c'est vérifier le respect des normes comptables énoncées par le référentiel comptable en vigueur. Donc, tous ces éléments nécessitent de nombreuses recherches, des échanges réguliers avec la collectivité et bien évidemment le passage d'écritures qui aurait dû être passé, voilà. Donc, ça ne porte pas d'appréciation sur la gestion de la collectivité en aucun cas, ni une analyse financière ou ni une analyse sur le volet budgétaire. Cette synthèse est très objective et elle n'a pas de visée à faire un jugement sur l'aspect budgétaire et l'analyse financière. Donc, on a utilisé en documents, le compte de gestion, le compte administratif, les balances comptables, les états d'actifs et l'inventaire de la collectivité, les états de la dette et qui sont présents aussi bien au sein de la collectivité qu'au niveau du service de gestion comptable en comptabilité auxiliaire. Donc, les 6 points qui ont été évalués sont l'examen des différents postes de bilan, donc, je vous en reparlerai un petit peu dans le détail, mais pas trop non plus parce que je sais que c'est très technique, le respect de l'indépendance des exercices, le résultat du contrôle hiérarchisé de la dépense, le contrôle hiérarchisé de la dépense ce sont des dépenses, des mandats qui sont réalisés donc, par la commune, les dépenses et qui sont contrôlées par le comptable, c'est-à-dire qu'il ne contrôle pas l'intégralité des dépenses, il juge que la collectivité a une qualité de mandatement suffisamment bonne pour ne pas avoir à contrôler l'intégralité. Donc, il a un plan de contrôle qui n'est pas communiqué aux collectivités parce que ça serait trop simple et à l'issue de ce plan de contrôle et de ce contrôle hiérarchisé de la dépense, il en ressort une analyse, une synthèse qui permet de voir si le mandatement et les dépenses sont faites de façon juste avec les pièces justificatives nécessaires. Quand on parle de présence de soldes anormaux à la clôture de l'exercice, ce sont des comptes qui sont enregistrés encore une fois au niveau du service de gestion comptable et qui doivent être régularisés par l'ordonnateur lorsque le service de gestion comptable envoie des documents pour cette régularisation. Les flux financiers réciproques ce sont les échanges que vous avez avec par exemple la Métropole verse des attributions et en comptabilité de la Métropole c'est enregistré d'une certaine façon et on contrôle en Direction départementale pour vérifier que ces flux sont identiques, donc voilà. Et en état des lieux, comme vous êtes une commune de plus de 10 000 habitants, c'est une spécificité dans la synthèse de la qualité des comptes pour les communes de plus de 10 000 habitants, il y a une partie, un volet, sur le contrôle interne, aussi bien au sein du poste comptable du service de gestion comptable que de la collectivité. Alors, sur les postes de haut de bilan, je vais brièvement expliquer ce qu'il en est, c'est essentiellement tout ce qui est actif et passif de la collectivité. L'actif c'est le patrimoine de la collectivité. Là sur ce tableau, vous avez tout ce qui est maîtrisé. Donc, au sein de la collectivité de la commune de La

Trinité donc, on voit bien que les travaux depuis deux ans, et vous verrez par rapport à l'indicateur de pilotage comptable, la grande avancée qu'il y a eu au sein de la commune. Donc, tout ce qui est maîtrisé c'est donc à gauche et tout ce qui reste à améliorer avec quelques petits bémols quand même, puisqu'il y a déjà certains éléments qui sont prévus sur 2023. D'ailleurs, les deux tiers sont prévus sur 2023, je l'ai vu avec Carole BOURDELLES donc, on va faire en sorte que tout ceci soit fait. Vous avez tout le détail dans le rapport de toute façon. Donc, sur l'actif et le passif, on fait le parallèle entre ce qu'il y a au niveau du service de gestion comptable ce qu'on appelle l'actif, qui est à l'issue de l'enregistrement des dépenses d'investissement et l'inventaire qui est tenu dans la collectivité. Donc ça, c'est un travail de longue haleine. On a déjà bien progressé avec Madame BOURDELLES et ses équipes, mais il y a encore du travail à faire parce que c'est très long et ça peut parfois nécessiter des recherches sur des années antérieures avec des délibérations à prendre ou des certificats administratifs. Ensuite, sur tout ce qui est subvention, alors bon je ne vais pas rentrer dans la technique il y en a qui sont amortissables, pas amortissables, tout ça doit être contrôlé, ça fait l'objet de vérifications comptables lors des contrôles qui sont effectués, ce qu'on appelle les contrôles comptables automatisés. Ensuite donc, les flux financiers je vous en ai parlé tout ce qui est rattachement des charges et des produits de l'exercice, c'est en vue de la sincérité budgétaire, c'est-à-dire qu'un engagement juridique qui est pris par la commune doit être rattaché soit en recette ou en dépense sur l'année de l'engagement juridique et non pas sur l'année suivante, donc ça, ça a été fait aussi cette année. Et ensuite le bilan des contrôles sélectifs de la dépense donc, c'est ce que je vous évoquais précédemment, c'est tout ce qui est lié au contrôle hiérarchisé de la dépense. Donc, le bilan, on a un indice de pilotage comptable qui a été créé en 2021 à la Direction générale des finances publiques qui attribue une note aux communes sur cette qualité comptable. Pour la commune de La Trinité en 2021, elle était de 54 sur 100 et j'ai le plaisir donc d'annoncer que sur 2022 elle est à 100%. Ça veut dire que tous les contrôles qui ont été réalisés..

Monsieur le Maire :

Le plaisir est pour nous, madame MICHEL.

Madame MICHEL :

Tous les contrôles qui ont été réalisés sur ces automatisations sont validés. Donc, on va poursuivre le plus difficile est de toujours conserver les 100%, c'est un travail de toute l'année. Ce n'est pas au mois de décembre qu'on doit regarder si ces contrôles sont bons ou pas. Toute l'année on envoie donc à Madame BOURDELLES en l'occurrence, les contrôles automatisés pour lui demander de faire les opérations qui sont nécessaires pour que cette automatisation soit validée. Donc, c'est vraiment très très positif pour la commune de La Trinité, au-delà de ce qu'évoquait monsieur le Maire sur la sortie sur la situation financière de la collectivité. C'est vraiment un travail conjoint de partenariat. Bien évidemment, il n'est pas possible de faire d'un côté et de l'autre et je les remercie encore parce que c'est aussi valorisant pour nous, puisqu'on arrive quand même à obtenir des résultats qui sont très satisfaisants, même excellents. Donc, comme je le disais, les résumés du constat c'est un travail important de fiabilisation et de mise à jour des comptes d'immobilisations. Là, c'est vrai qu'on a encore du travail à faire, mais ce n'est pas pour autant que l'item n'a pas été validé. Les écritures comptables qui rentrent dans ces 35 contrôles ont été validés donc, l'engagement partenarial qui a été pris de 2021 à 2023 donc, qui se poursuit et ça en est l'exemple, ce n'est pas un engagement qui dort, il continue à être actif. Un taux de recouvrement, ça on peut saluer monsieur HACQUARD, le Responsable du service de gestion comptable, vous avez quand même un taux de recouvrement qui est excellent, c'est-à-dire que ce sont les titres qui sont émis par la collectivité qui sont recouverts par le comptable. Il est à 99,25%. Ça veut dire que le comptable est quand même très très efficace dans le recouvrement des créances qui sont émises par la commune de La Trinité et les provisions, ça aussi c'est un gage de prudence, c'est-à-dire que sur ce qui n'est pas recouvré, on a un gage de prudence et une obligation réglementaire, mais bon, autant que faire se peut, c'est de provisionner à hauteur de 15% des créances qui ne sont pas recouvrées, c'est-à-dire que le jour où ces créances sont définitivement perdues, cela permet d'équilibrer le budget et de ne pas avoir la charge complète de cette dépense au moment, par exemple, d'une admission de non-valeur, voilà. Donc et le dernier point, c'est sur la satisfaction, donc, de très bon, j'en reviens aux très bons résultats du contrôle hiérarchisé de la dépense, c'est-à-dire que l'on a aussi des calculs qui sont réalisés sur des dépenses qui

sont de nature à pénaliser le patrimoine de la collectivité donc ils sont ciblés et là, le taux est très, très bas par rapport à ce qui est préconisé puisqu'il doit être inférieur à 3% là, je l'ai plus en tête, mais il est très, très bas donc, cela veut dire que la qualité du mandatement est très bonne. L'apurement des comptes de tiers ça c'est un des indicateurs donc puisqu'il a été validé au niveau des contrôles automatisés, c'est parfait. Les risques, on en a parlé, sur les provisions et la bonne réactivité du service gestionnaire sur le signalement des anomalies, eh bien c'est effectivement la collaboration avec madame BOURDELLES qui est très réactive dès qu'il y a une requête qui est faite soit par le CDL principalement, soit par le service de gestion comptable. Donc, la qualité des comptes très satisfaisante, excellente puisque 100 sur 100, ce qui révèle une bonne coopération entre les équipes municipales et les services de la Direction départementale des finances publiques, voilà.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie à nouveau très chaleureusement, madame MICHEL ainsi que vos équipes et évidemment les équipes municipales. J'ai remercié madame BOURDELLES, c'est avec elle, tous les agents de notre service des finances et évidemment l'adjoint aux finances et le directeur général des services qui travaillent au quotidien sur ces sujets. Finalement ça n'est pas si commun d'avoir des indices aussi lisibles et vous l'avez dit, La Trinité qui arrive de loin, était à un indice de fiabilité comptable aux alentours de 54 je crois pour une moyenne départementale, si je ne me trompe pas, je parle sous votre contrôle, de 68 ou 69 et nous, nous sommes à 100 sur 100. Donc, c'est évidemment une très grande satisfaction d'avoir pu nous positionner et je me souviens vraiment des premiers moments que nous avons eus où vous nous avez proposé ce partenariat constructif et aujourd'hui, c'est vraiment une très grande satisfaction. Nous n'aurons pas de débat sur ce point-là évidemment, puisque madame MICHEL représente l'administration et lorsque nous l'aurons remerciée, nous lui proposerons, si elle le souhaite de vaquer à ses occupations qui sont importantes et nous aurons évidemment tous l'occasion de débattre dans les délibérations budgétaires qui arrivent. Merci Madame MICHEL chaleureusement. Merci. Il s'agit simplement de prendre acte et il n'y a évidemment pas de vote sur ce point n°1.

Il s'agit de prendre acte de ce débat, aucun vote n'est nécessaire

Arrivée de M. Fabien BONNAFOUX à 19h00

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 27

~~~~~

**Monsieur le Maire :**

Les délibérations suivantes concernent évidemment et c'est l'usage et même l'obligation réglementaire et légale de voter les délibérations budgétaires qui vont se succéder. Je vous propose que Monsieur l'adjoint aux finances nous présente dans quelques instants l'ensemble des délibérations budgétaires, c'est-à-dire de la délibération n°2 à la délibération n°8 incluse donc, non compris le vote des taux d'imposition, qu'il nous présente l'ensemble de ces délibérations que nous ayons ensuite un débat unique puisque évidemment le débat est très lié sur l'ensemble des délibérations budgétaires et que nous procédions ensuite au vote délibération par délibération. Quelques mots simplement préliminaires à cette présentation de délibérations budgétaires pour signaler à nos concitoyens et aux Conseillers municipaux que c'est le premier budget primitif que nous votons depuis que la commune est sortie du réseau d'alerte, depuis qu'elle a passé des années et des années dans cette zone rouge du réseau d'alerte. Aujourd'hui, nous sommes sortis de ce réseau et donc, le budget que nous présentons c'est un budget où nous retrouvons la capacité à faire, avec à mon sens quatre points saillants. D'abord le redressement budgétaire spectaculaire pour reprendre les mots du Directeur départemental des finances publiques, ensuite grâce à ce redressement, grâce à la rigueur budgétaire, la poursuite du désendettement. Nous continuons à nous désendetter, nous continuons à désendetter la ville et donc, nous continuons à désendetter les Trinitaires. Troisièmement, nous y reviendrons tout à l'heure la baisse significative du taux communal de la taxe foncière et quatrièmement, grâce à ces trois points, eh bien la

poursuite de l'investissement au service de La Trinité et des Trinitaires puisque dans notre commune qui avait perdu la capacité à faire, la capacité à investir, la capacité à entretenir ses bâtiments publics, la capacité à entretenir ses écoles, la capacité à réaliser les infrastructures dont les Trinitaires ont besoin, eh bien nous retrouvons cette capacité à faire, cette capacité à investir qui est le signe de l'action publique utile et nécessaire dont nous avons tant besoin et chacun sait que dans les périodes de crise, il faut que la puissance publique, quelle que soit son niveau, puisse être en capacité d'investir non seulement pour améliorer la qualité de vie des citoyens, mais aussi pour faire tourner la machine économique, pour créer de la richesse et donc des emplois ce qui est le gage du financement de notre modèle républicain. Voilà ce que je voulais dire en préambule et je vais à présent donner la parole à monsieur l'adjoint aux finances qui va nous présenter les délibérations. Vous avez donc la parole monsieur l'adjoint aux finances.

**Monsieur GENIEYS :**

Merci Monsieur le Maire. Donc, comme vous avez dit entre les délibérations n°2 à la délibération n°8, on va remonter le fil d'ariane de notre calendrier budgétaire. Je vais donc les exposer à la suite. Par contre, il faudra aller voter par la suite séparément, voilà. Alors, on va démarrer dans les lignées de ce qu'a dit Madame MICHEL, par la délibération n°2 qui est l'approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la ville et du budget annexe cimetière qui est établi par le trésorier. Donc, on doit l'approuver ce compte de gestion avant l'adoption du compte administratif, c'est ce que l'on fait et en termes identiques bien sûr. Ce compte de gestion retrace les opérations financières de la Ville donc pour le budget principal et le budget annexe cimetière. Il vous sera demandé de donner le quitus au comptable du Trésor en la matière et on aboutit directement sur le compte administratif 2022, au niveau du budget principal donc, le budget de la ville. Ce compte doit être adopté bien entendu dans les termes identiques au compte de gestion du trésorier. Ce compte c'est la résultante du BP 2022, des 3 décisions modificatives intervenues au cours de l'année écoulée, je le résume ainsi. En fonctionnement, le montant des recettes s'est établi à 18 085 942 €, le montant des dépenses à 15 299 939€, en investissement montant des recettes d'investissement 2 785 449€, montant de dépenses 4 053 843€, ce qui donne donc un résultat de l'exercice en plus, fonctionnement de 2 786 002€, en moins, investissement 1 268 393 €. Après la reprise des résultats antérieurs, il y avait + 1 154 435€ en fonctionnement et - 120 067€ en investissement. Après l'intégration du solde du syndicat des paillons dissous et des restes à réaliser, le résultat net de clôture se traduit par un excédent de 3 951 105 € en fonctionnement et un déficit de 1 452 876€ en investissement ; ce qui donne un résultat net positif de 2 498 229 €. A la suite de ce compte administratif, nous devons délibérer sur l'adoption du, pardon, du budget annexe cimetière donc là aussi, je vous en donne les principaux éléments. En recette de fonctionnement 90 000€, qui proviennent de la vente des caveaux. En dépense 39 222€ de charges générales et 22 697€ de charges salariales affectées. La gestion des stocks entraînant des opérations d'ordre de 115 320€ entre les sections. De ces éléments-là, nous devons voter, pardon, l'affectation des résultats bien sûr. L'affectation réglementaire du résultat 2022. Donc, ces résultats définitivement arrêtés pour 2022 et repris au budget primitif de 2023 sont : en matière de fonctionnement, les résultats de fonctionnement reportés c'est 2 498 229€, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour combler le déficit d'investissement 2022 c'est 1 452 876€, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté et -1 145 356€. Lorsque nous aurons affecté donc ces reports, nous en arrivons quand même à la décision la plus importante, c'est quand même le budget primitif de la ville pour 2023 qui sera la délibération n°7. Alors, le 9 février dernier nous avons présenté le Rapport de l'Orientations Budgétaires pour l'année 2023. Dans ce dernier, nous retracions un contexte marqué en même temps par un redressement financier spectaculaire de notre commune, par de grandes incertitudes sur le plan économique et financier national et international. Nous exposons de même, notre exigence d'assurer l'avenir de notre commune dans ce climat incertain et effectivement, le budget qui vous est présenté ce soir est un budget de consolidation de notre redressement financier. Ce budget marque la transition vers une nouvelle organisation des services et des finances locales avec la finalisation des reprises de compétences précédemment déléguées au Sivom Val de Banquière. Dans la section de fonctionnement, sur ces bases, l'évolution des charges à caractère général a été contenue dans la limite de 3% donc inférieur aux prévisions d'inflation. Cela est permis notamment par l'anticipation et la maîtrise en matière de dépenses d'énergie avec la sécurisation de nos contrats sur le

gaz, les travaux de rénovation énergétique, la reprise en régie des travaux et maintenances communales, la réorganisation de notre flotte de véhicules, la reprise en interne du nettoyage des locaux. De même l'évolution des charges à caractère de personnel a été contenue à moins de 5% aussi par rapport à 2022, bien que la commune doit faire face à de multiples revalorisations de grilles indiciaires et à la réévaluation du salaire minimum qui implique la réévaluation systématique et obligatoire des salaires les plus bas de la fonction publique pour lesquels près qu'un quart des agents de la ville est concerné. La subvention affectée au CCAS a été portée à 500 000€. Cela correspond à l'organisation d'un pôle logement renforcé au niveau de l'accueil et de l'accompagnement à la mise en place d'un chèque énergie pour les seniors, aux aides à la cantine, à la préfiguration de la reprise de compétences sociales du Sivom. La subvention affectée à la caisse des écoles qui a été réactivée en 2022 est portée à 174 000€. La caisse des écoles portera cette année les projets FAPE, c'est le festival des arts pour les écoles, l'orchestre à l'école qui a été entamé dès 2022 à la rentrée, le contrat local d'aide à la scolarité : le CLAS, l'aide aux devoirs. Les recettes de la commune sont marquées par la décision forte de maintenir pour les contribuables trinitaires un bouclier fiscal et la tenue de l'engagement pris de baisser de près de 10% le taux de la part communale de taxe sur le foncier bâti. Le budget de fonctionnement permet à nouveau cette année de dégager un montant d'autofinancement viré à la section d'investissement, de 2 500 000€. Au niveau de l'investissement, les orientations détaillées dans le ROB sont entièrement reprises dans le budget présenté. Il en est ainsi des crédits de paiement correspondant aux autorisations de programmes votées que je rappelle : le centre culturel : crédit de paiement 860 000€, les travaux de modernisation de sécurisation des écoles 200 000€, les équipements ayant trait à la sécurité 65 000€. S'ajoutent pour 2023, la végétalisation du boulevard Suarez, les travaux de rénovation thermique de l'eau vive, de la gendarmerie, les investissements sur le Palais des Sports (installation de piscine hors sol), l'éclairage du stade, l'amélioration des bâtiments municipaux, le renouvellement en investissement du matériel roulant, la poursuite de l'équipement informatique. Un montant global de 3 017 287€ est affecté à l'ensemble de ces immobilisations. Les crédits affectés à ces investissements correspondent à la tranche 2023 de la programmation pluriannuelle instituée et débattue lors de la présentation du ROB. On passe maintenant au vote du budget annexe cimetière, qui a été institué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'agit essentiellement d'une gestion de stock des concessions neuves avec les recettes liées aux ventes des concessions et des dépenses relatives à l'entretien du cimetière. Il se résume ainsi : en recettes un résultat de fonctionnement reporté de 28 080€ et des ventes pour 32 419€ ; en dépense des charges salariales pour 30 000€, charges à caractère général de 60 500€ et je suis au bout, voilà, je suis au bout il faudra peut-être qu'on revienne maintenant, délibération par délibération.

#### **Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup monsieur l'adjoint de cette présentation austère en apparence parce qu'elle témoigne de votre rigueur et du travail que vous menez avec nos services pour à la fois le rétablissement, mais aujourd'hui, que le rétablissement est opéré pour vous tourner et nous tourner vers l'avenir. Donc, austère en apparence mais pleine de projets et c'est cela qu'il faut probablement retenir. Traditionnellement les budgets se votent au printemps et c'est ce que nous faisons et donc ce printemps il est plein de promesses pour la ville, pour l'investissement, non seulement pour cette salle culturelle dont nous allons pouvoir doter la commune, aujourd'hui qu'elle peut se la payer, si j'ose dire, financée qu'elle sera, non seulement par l'autofinancement de la commune, mais aussi par les nombreuses subventions que nous recevrons des autres collectivités territoriales et de l'État pour ce projet d'intérêt général. Mais aussi investir pour les bâtiments communaux, pour leur rénovation énergétique dans le but de diminuer les dépenses puisque chaque opération de rénovation énergétique à laquelle nous procédons, eh bien c'est autant d'économie de fonctionnement dans cette période où les fluides énergétiques sont si coûteux et puis, l'investissement dans nos écoles, priorité des priorités parce que nous avons la lourde responsabilité à l'échelon communal de nous occuper des écoles communales justement, c'est-à-dire probablement la plus belle responsabilité des communes. On parle souvent du terme de République, qui nous est cher à nous Français. Qu'est-ce qu'il y a de plus concret que l'école de la République pour illustrer la promesse républicaine et donc, c'est une grande responsabilité que nous avons à l'échelle communale que de devoir nous occuper des écoles, de faire en sorte que les enfants trinitaires, les enseignants, la communauté éducative puissent travailler dans les meilleures conditions

pour que chaque petit trinitaire qui use ses culottes courtes sur les bancs de l'école, eh bien puisse demain, trouver sa place dans la société. C'est cela la plus belle responsabilité de la société et de la promesse républicaine et c'est pour ça que c'est notre priorité d'investissement. Voilà ce dont nous parlons, quand nous parlons de budget. Ce ne sont pas seulement des chiffres que nous mettons dans des cases et sur des lignes, mais ce sont des projets concrets pour les Trinitaires et pour La Trinité et donc, merci monsieur l'adjoint de cette présentation. A présent, je vais donner la parole à ceux qui la souhaitent. Y a-t-il des interventions ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.

**Madame ESCALIER :**

Merci. Bonsoir à tous. Des délibérations qui vont se suivre et qui vont acter donc, les précédents budgets et puis le nouveau sur lequel nous avons déjà largement débattu et prononcé sur l'année écoulée. Revenir sur le budget primitif qui nous est présenté donc, qui est l'acte politique fondamental par essence puisqu'on va voter toutes vos décisions politiques qui sont traduites ici de manière budgétaire. Concernant les dépenses, une hausse de 1,3 million avec l'amorce, comme vous l'avez dit de la construction de la salle culturelle et des futurs travaux d'entrée de ville. Au niveau du fonctionnement, une diminution avec des baisses de fonctionnement, une augmentation de charge de personnel, mais nous avons déjà évoqué quelques coupes budgétaires dans des domaines, voilà. La médiathèque moins de formation pour le personnel ce qui est un peu regrettable parfois. Au niveau des recettes donc, effectivement une baisse de 10% du taux de l'impôt foncier avec donc, une baisse des recettes dans un cadrage général avec un rééquilibrage réalisé avec des virements entre sections et des reports de soldes. Je vais juste revenir sur le ROB effectivement de février dernier. Dans mon exposé, je rappelais la situation économique extrêmement tendue que les Français traversent et les Trinitaires traversent actuellement et que la période ne se prêtait pas à des dépenses dispendieuses. Alors, il y a quand même une certaine gêne, je reviens dessus quand même, à dépenser d'un côté pour une construction de salle, toute utile puisse-t-elle et de l'autre voir les concitoyens ne pas forcément manger à leur faim et avoir froid chez eux et là aujourd'hui, la situation quelques mois plus tard n'a pas changé. Donc, le budget comme il a déjà fait l'objet de débat, je n'en parlerai pas davantage et nous voterons contre ce budget.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, quelques éléments de réponse puisque vous avez évoqué madame ESCALIER, les difficultés de nos concitoyens dans le quotidien. Vous savez aussi pour l'avoir voté je crois sur notre proposition, que nous avons voulu mettre en place un plan en faveur du pouvoir d'achat des Trinitaires qui se manifeste avec trois piliers. Le premier, le plus important, c'est celui que nous allons voter tout à l'heure, c'est-à-dire la baisse du taux communal de la taxe foncière ; le deuxième, c'est le chèque énergie senior. Nous avons tenu cette semaine la première commission d'attribution où les seniors, sur conditions de ressources, eh bien peuvent prétendre à La Trinité, sur notre demande, sur notre choix municipal à un chèque énergie de 50€ qui vient alléger à notre humble mesure, mais de façon quand même significative, la facture d'énergie des retraités fragiles. Et puis le troisième, c'est en direction des familles avec des enfants avec le chèque activité jeunesse qui sera mis en route à la rentrée prochaine et qui permettra à toutes les familles qui ont des enfants qui ont des activités extrascolaires, notamment dans des associations, eh bien d'avoir un chèque activité qui sera majoré lorsque ces activités sont effectuées auprès d'associations trinitaires. Donc, évidemment cette préoccupation du pouvoir d'achat est au cœur de tout le travail que nous faisons au quotidien ici, à l'échelle communale et c'est justement parce que la vie est dure au quotidien pour tout le monde, c'est justement pour cela que la puissance publique à l'échelle communale a une plus grande responsabilité de pouvoir offrir des services. Je parlais tout à l'heure de l'école, mais des services, évidemment, éducatifs, des services périscolaires de qualité, des services culturels. Il n'y a pas de coupe budgétaire, madame, dans la médiathèque, au contraire nous allons la renforcer et la mettre en synergie avec la salle culturelle. J'étais très émue il y a quelques jours de me rendre à la médiathèque et de voir tous ces jeunes-là qui travaillent, qui préparent leurs examens, qui préparent le bac, qui n'ont parfois pas d'autres lieux que celui-là pour travailler parce qu'ils ont un domicile qui est petit où ils n'ont pas forcément une chambre tout seul pour être au calme et ils vont à la médiathèque travailler. Qu'est-ce qu'il y a de plus beau que ça ? Donc, pas de coupe budgétaire bien entendu pour la médiathèque. La salle culturelle, ça

n'est pas un caprice madame, c'est une aspiration des Trinitaires. Vous le savez ou vous ne le savez peut-être pas, mais depuis si longtemps les Trinitaires aspirent à avoir une salle de culture, de festivités où ils puissent se rencontrer, où ils puissent assister à des spectacles justement accessibles, où ils n'aient pas à se déplacer trop loin pour avoir une offre culturelle, où chacun pourra se retrouver, des associations trinitaires les plus quotidiennes jusqu'à probablement une offre culturelle importante, voilà. Donc, c'est justement pour pouvoir offrir des services au plus grand nombre, pour que ceux pour qui c'est difficile de voir leur quotidien allégé, pour que les contribuables qui payent cher leur contribution, c'est le cas de le dire, eh bien puissent voir valoriser leur bien ; parce que tout ce que nous faisons, tout l'investissement que nous faisons, l'investissement public pour qualifier La Trinité, pour la tirer vers le haut, pour l'embellir, pour la sécuriser, tout cela, eh bien ça fait prendre de la valeur au patrimoine des Trinitaires, au patrimoine commun et même au patrimoine individuel parce que La Trinité à laquelle nous travaillons, celle où il y aura une salle culturelle, celle où il y aura le tramway, celle où nous aurons requalifié les espaces publics, eh bien c'est une Trinité où évidemment les biens des Trinitaires auront encore plus de valeur. Voilà donc, c'est pour tout cela que nous travaillons et c'est pour cela que nous sommes aujourd'hui très satisfaits de voter un budget, non seulement à l'équilibre c'est une obligation légale qui n'a d'ailleurs pas toujours été respectée, mais ne revenons pas sur le passé des gestions communales. En tous les cas un budget à l'équilibre, mais surtout un budget où nous retrouvons la capacité à faire pour les Trinitaires. Oui, on me dit, bien entendu, que parce que vous avez évoqué cela, il n'y a évidemment pas de diminution de l'effort communal pour la formation des personnels municipaux. Nous travaillons avec le Centre National de formation de la Fonction Publique Territoriale et ça coûte moins cher à la commune, c'est pour ça peut-être que vous avez vu des lignes qui étaient moins élevées. Mais par contre évidemment, nous continuons au contraire de former toujours davantage le personnel communal sur des missions d'excellence. Tiens, il y en a une très concrète, qui a valu à la télévision nationale le fait de venir à La Trinité hier. C'est la fabrication des titres d'identité, des cartes d'identité et des passeports qui est victime de son succès c'est-à-dire enfin, ce n'est même pas qu'elle est victime, elle est forte de son succès. Comme vous le savez, nous avons rétabli la capacité que vous aviez supprimée de pouvoir faire sa carte d'identité et son passeport à La Trinité et donc, chaque jour se bousculent des Trinitaires et même des habitants de la vallée du Paillon et même de Nice, à la mairie de La Trinité. Cela profite à la commune parce que nous n'avons recruté aucun agent supplémentaire, ce sont nos agents qui se sont formés. Mais par contre, chaque jour, eh bien le hall de l'Hôtel de Ville vit et puis les gens qui viennent faire leur carte d'identité ou leur passeport ensuite, ils sortent, ils vont acheter leur pain, leurs gâteaux, leurs légumes, leurs viandes dans les commerces trinitaires et donc, ils font vivre la commune et ils tirent là aussi notre commune vers le haut. Donc voilà, c'est comme ça qu'on doit en permanence articuler l'action publique et le développement économique et la création de richesse. Je ne parle même pas de la police municipale et pourtant, je devrais en parler en terme de formation puisque vous le savez sans doute, en tout cas j'espère, notre police municipale forme presque chaque mois des polices municipales d'autres communes parce que l'expérience qu'elle a acquise dans ce territoire si particulier où nous avons besoin de sécurité pour pouvoir garantir la liberté, pour pouvoir garantir la qualité de vie, eh bien notre police municipale d'excellence et je salue les agents qui sont dans la salle, eh bien au quotidien, elle est extrêmement efficace et donc, elle rayonne aussi et elle forme d'autres professionnels. C'est une fierté pour La Trinité que l'ensemble de nos services publics, chacun à sa place, puisse aider à l'amélioration de la qualité de vie des Trinitaires.

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE DE LA VILLE ETABLI PAR LE TRESORIER

Monsieur le Maire :

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais donc soumettre aux voix la délibération n°2 qui concerne l'approbation du compte de gestion 2022 du budget principal et du budget annexe cimetière de la ville

établi par le Trésorier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil : **Pour : 31** **Contre : 2** **Abstention : 0**

XXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Je vais devoir conformément à la loi, quitter la salle pour la délibération n°3 à la délibération n°4 qui concernent l'adoption du compte administratif du budget principal et du budget annexe cimetière et donc en quittant la salle conformément à la loi, je cède la Présidence à la Première adjointe, madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY et elle fera procéder au vote de ces 2 délibérations, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°3 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Donc, nous allons procéder au vote de la délibération n°3, adoption du compte administratif 2022 budget principal. Est-ce qu'il y avait des questions ? Non donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Vote du Conseil : **Pour : 26** **Contre : 6** **Abstention : 0**

M. le Maire, Ladislav POLSKI a quitté l'assemblée et n'a pas participé au vote sur cette délibération

XXXXXXXXXX

DELIBERATION N°4 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Délibération n°3, n°4 pardon, adoption du compte administratif 2022 budget annexe cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Vote du Conseil : **Pour : 32** **Contre : 0** **Abstention : 0**

M. le Maire, Ladislav POLSKI a quitté l'assemblée et n'a pas participé au vote sur cette délibération

XXXXXXXXXX

Retour de Monsieur le Maire dans l'assemblée

Monsieur le Maire :

Alors on me confirme que les comptes administratifs ont été adoptés, ce qui est une bonne nouvelle.

XXXXXXXXXX

DELIBERATION N°5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire :

Et nous passons donc à la délibération n°5 qui concerne l'affectation du résultat 2022 du budget principal de la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : **Pour : 27** **Contre : 6** **Abstention : 0**

XXXXXXXXXX

DELIBERATION N°6 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Monsieur le Maire :

Délibération n°6, l'affectation du résultat 2022 cette fois-ci du budget annexe du cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Je profite que nous parlions du cimetière même si ça n'est pas tout à fait dans le cœur de la délibération, pour saluer aussi l'action de nos agents des espaces verts au cimetière. J'ai eu des félicitations aujourd'hui de nombreux habitants, qui saluent la magnifique taille des cyprès du cimetière et effectivement c'est d'une très grande beauté.

~~~~~

DELIBERATION N°7 – BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2023

Délibération n°7 qui concerne, c'est la plus importante sans doute, le budget primitif de la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le budget est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 6 Abstention : 0

~~~~~

DELIBERATION N°8 – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2023

Monsieur le Maire :

Délibération n°8 concerne le budget primitif du budget annexe du cimetière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

~~~~~

DELIBERATION N°9 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire :

Voilà donc, les délibérations budgétaires principales adoptées, mais il en est une autre d'une très grande importance qui concerne le vote des taux d'imposition. Chacun sait que les évolutions législatives et aussi, l'évolution que nous avons souhaité, remettent à la Ville la majorité désormais, enfin plutôt condense dans le taux communal, les différents taux préalablement départementaux, le taux du Sivom que nous avons récupéré si bien que le taux d'imposition foncier communal pour le foncier bâti s'élevait à 51% et tout cela vous en conviendrez était une charge importante. Suite à la bataille que nous avons menée qui nous a amenés jusqu'au Conseil constitutionnel, c'est-à-dire la plus haute instance de notre pays et conformément à nos engagements, nous décidons aujourd'hui de baisser le taux communal de la taxe foncière de 10%, près de 10%. Il était à 51%, il se retrouve à 47% donc, il baisse de 10% par rapport au taux actuel. Ce ne sont pas des calculs faciles pour les Trinitaires, d'autant moins facile et on peut le déplorer, que l'État a décidé d'augmenter les bases d'imposition pour se caler sur l'inflation. Si bien que la base locative qui est la base de calcul sur lequel s'appuie le taux communal va augmenter et que cette augmentation va probablement atténuer de façon très importante la baisse que nous décidons et qui est

factuel. Mais c'est justement pour cela que nous assumons de créer à l'échelle communale un bouclier fiscal. Et donc, cette baisse de 10% du taux communal de la taxe foncière fonctionnera comme un bouclier fiscal et là où et nous le verrons dans l'actualité nationale dans de très nombreuses communes et notamment dans la capitale, mais dans de très nombreuses autres communes, eh bien les impôts augmenteront beaucoup, eh bien chez nous ils n'augmenteront pas parce que nous avons décidé de ce bouclier fiscal, de cette baisse du taux communal conforme à nos engagements, nous baissions plus encore que l'augmentation qui était intervenue, souvenez-vous, suite à la non-compensation de la taxe d'habitation contre laquelle nous nous sommes battus et contre laquelle nous avons obtenu justice pour les Trinitaires. Donc, nous baissions au-delà même de ce que nous avons obtenu de l'État. Voilà ce sur quoi je voulais insister monsieur l'adjoint aux finances. Avez-vous des éléments complémentaires à nous apporter pour éclairer en totalité des conseillers municipaux avant que nous procédions au vote ? Vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

Alors monsieur le Maire, je vais détailler là-dessus puisque donc, je vous rappelle que le taux de la taxe foncière sur le foncier bâti appliqué en 2022 pour le bloc communal était, après intégration de la part syndicale, départementale, etc., était de 51,94%. Alors, si vous avez en tête 51,91 c'est qu'il faut rajouter une part résiduelle du taux syndical à 0,03%. Selon la même décomposition, le taux de la taxe foncière sur le foncier non bâti était de 36,439%. La commune ne possédait plus depuis 2020 de pouvoir de vote de taux concernant la taxe d'habitation. Je vous rappelle aussi la démarche de suppression de la contribution fiscalisée du foncier bâti jusque-là perçue par le syndicat Val de Banquière qui représentait 14,9 points de taxe sur le foncier bâti en 2021. La commune a décidé la suppression totale et définitive de toute contribution fiscalisée au syndicat Val de Banquière en 2023, contribution qui générait encore en 2022 un taux de 8,61% de taxe d'habitation que la commune prend en charge directement en 2023. En 2023, la commune récupère son pouvoir de vote des taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Donc, mes chers collègues, dans un souci de création d'un bouclier fiscal, mais monsieur le Maire vous l'a déjà dit, la commune avait baissé dès 2022 son taux de taxe sur le foncier bâti de 3% pour l'année 2023 et conformément à nos engagements, la commune a souhaité maintenir ce bouclier fiscal dans le cadre des orientations budgétaires. Une baisse donc, de près de 10% du taux d'imposition sur le foncier bâti permet d'atteindre cette orientation politique. Cela correspond à une diminution du taux du foncier bâti de 51,91 points à 47 points en 2023. Je vous propose donc de supprimer toutes les contributions fiscalisées, de voter une baisse représentant près de 10% du taux communal de taxe foncière sur le foncier bâti en 2023, d'approuver des taux communaux d'imposition 2023 énoncés ci-après : taxe sur le foncier bâti 47%, taxe sur le foncier non bâti 36,32%, taxe d'habitation sur les résidences secondaires 18,60%. Merci. On peut, peut-être passer au vote.

Monsieur le Maire :

Pas tout de suite, peut-être y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci, bonsoir à tous. Nous nous interrogeons sur la cohérence fiscale territoriale entre la Commune et la Métropole. Vous annoncez baisser des impôts à La Trinité et vous votez avec votre collègue, Conseillère métropolitaine au dernier conseil, de nouvelles taxes à hauteur de 8 points au moins. Un calcul simple pour que les propriétaires trinitaires bénéficient de cette baisse, il aurait fallu que vous baissiez les impôts de 13 points au moins et non pas de 5. Vous continuez donc, à considérer les propriétaires comme « des vaches à lait », out le pouvoir d'achat. Oui décidément vous êtes pied et poing liés avec la politique métropolitaine. Vous affirmez dans le Nice-Matin du 20 mars que vous étiez à l'aise dans cette politique de la métropole et vous le confirmez avec votre prise de parole lors du dernier Conseil métropolitain dont vous êtes le seul Maire à l'avoir fait d'ailleurs. C'est étonnant pour un homme qui se dit orphelin. Vous l'avez votre famille métropolitaine. Que pense l'équipe majoritaire de vos choix de vote au Conseil métropolitain ? La précédente équipe en responsabilité avait eu le courage d'écarter la personne qui avait voté pour une nouvelle taxe contre le pouvoir d'achat des Trinitaires ; parce que la baisse des impôts que vous promettez pour cette année, eh bien elle joue « les filles de l'air ». Les propriétaires

trinitaires ne verront aucune baisse au moment de payer la taxe foncière. Au final, le montant des impôts restera le même pour les propriétaires trinitaires qui continueront à payer votre attaque fiscale pour participer à la construction de projets pharaoniques. Out aussi les promesses de remboursement à l'euro près. Je vous remercie bien évidemment de votre rencontre.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors en relisant le PV du 30 juillet 2020, vous répondiez à Madame MARTELLO, monsieur le Maire, en ces termes : « Je confirme que conformément à nos engagements, nous ne prendrons aucune décision municipale qui entraîne l'augmentation d'impôts pour les Trinitaires ». C'était tout juste il y a trois ans et depuis de l'eau a coulé. Alors il n'est pas nécessaire de revenir sur vos justifications qui ont conduit à augmenter les impôts en 2021 car je vous redonnerai mes réponses et chacun va camper sur ses positions. Pour rappel et faire rapide, nous avons pris 32% d'augmentation d'impôts depuis votre arrivée aux affaires. Vous vous étiez engagé effectivement le 15 avril 2021 à rendre à l'euro près la compensation de la taxe d'habitation, ce qui aurait permis de redescendre encore plus encore, le taux à 2019, voilà sur cette délibération, vous en gardez un peu sous le coude en ne rendant que 10% qui viennent s'ajouter aux 3% de l'an dernier. Alors ça fait une bonne annonce, vous baissez les impôts dans l'opinion publique, ça passe bien et par contre votre position à la Métropole, comme l'ont dit mes collègues, vous validez l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à laquelle va s'ajouter la gestion des milieux aquatiques et de la préservation des inondations. Alors ça fait une caresse d'un côté, une claque de l'autre. Si je résume ma pensée 10% c'est pas mal, mais ce n'est pas assez. Je voudrais juste revenir sur le point que j'ai soulevé en commission des finances concernant la délibération, entre les points et les pourcentages. Dans votre dernier considérant de la délibération, vous parlez de points alors qu'il s'agit de pourcentage et l'adjoint aux finances...

Monsieur le Maire :

Vous n'avez pas bien compris, mais je vais vous expliquer si besoin.

Madame ESCALIER :

Non, non mais moi je vais vous expliquer, pas de soucis. Si, moi j'ai bien compris.

Monsieur le Maire :

Non, vous n'avez pas compris parce qu'on m'a rapporté..

Madame ESCALIER :

Si, si, j'ai bien compris.

Monsieur le Maire :

... je n'étais pas à la commission des finances, mais on m'a rapporté.

Madame ESCALIER :

Je peux terminer mon propos, peut-être ?

Monsieur le Maire :

Terminez puis on vous expliquera si vous voulez.

Madame ESCALIER :

Merci. Ah non je n'ai pas besoin, mais moi, j'ai bien compris. Alors, je vais donner un exemple...

Monsieur le Maire :

Les pourcentages, c'est au collègue qu'on apprend ça.

Madame ESCALIER :

Oui, oui. Pas de problème.

Monsieur le Maire :

On y revient, on y revient.

Madame ESCALIER :

Exactement. Je vais prendre un exemple assez facile. Quand on dit que l'on passe de 12 par exemple à 18 on parle bien de pourcentage. On parle des pourcentages qui servent pour les bases de calcul. Donc, on passe de 12% à 18% et donc on prend 6 points. Mais 6 points ce n'est pas 6%. Donc, quand on passe de 12% à 18%, on augmente les taux de 50%. Si je reviens sur la délibération là, celle, que nous sommes en train de débattre, vous parlez de 51,91 points à 47 points. Ce ne sont pas des points ce sont des pourcentages. Je maintiens que ce sont des pourcentages et pas des points. Cela n'est pas interchangeable donc, j'ai peur que la délibération soit retoquée.

Monsieur le Maire :

Cela ne change rien madame.

Madame ESCALIER :

Cela change, cela n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire :

On va vous expliquer.

Madame ESCALIER :

Cela n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire :

C'est la même chose.

Madame ESCALIER :

Cela n'est pas la même chose. Je le maintiens.

Monsieur le Maire :

On va vous expliquer si vous voulez, vous avez terminé ?

Madame ESCALIER :

Non, non mais vous n'avez pas besoin de m'expliquer, je sais de quoi je parle donc, voilà.

Monsieur le Maire :

Terminez...

Madame ESCALIER :

Donc moi, mon inquiétude c'est que cette délibération, voilà, sera retoquée par l'organisme de contrôle voilà c'était mon observation.

Monsieur le Maire :

Vous avez terminé madame ESCALIER ? Y a-t-il d'autres observations ? Alors s'il n'y en a pas, d'abord peut-être restez sur des choses simples parce que je vois votre volonté d'une certaine manière de couper les cheveux en quatre parce que vous êtes mal à l'aise avec une réalité très simple, c'est que les uns et les autres vous apparteniez à une ancienne majorité dont les Trinitaires n'ont plus voulu et qui avait fait sombrer la commune dans une situation telle, qu'elle a provoqué un choc fiscal pour les Trinitaires lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, conduisant la commune à prendre des décisions graves,

conduisant au travail que nous avons mené avec l'État. Madame MICHEL y faisait notamment allusion sur d'autres aspects tout à l'heure. Mais la Chambre Régionale des Comptes, etc., bon, ne revenons pas sur tout ça. Donc, vous essayez de couper les cheveux en quatre, mais les choses sont simples. Aujourd'hui, nous sommes sortis du réseau d'alerte. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le Directeur des finances publiques. Nous sommes à 100 sur 100 de fiabilité comptable, nous baissions les impôts communaux. Donc les Trinitaires, ils auront une feuille d'impôt, sur cette feuille d'impôt il y aura un taux communal, celui qui est dans notre responsabilité, celui sur lequel nous pouvons agir. Il y aura un taux communal, il y aura un montant de l'impôt communal. Ce montant, il va baisser et ce taux il va baisser, le montant communal. Après effectivement, nous ne sommes pas responsables de l'augmentation des bases décidées par l'État sur la base de l'inflation, du contexte macroéconomique, international, national qui va conduire effectivement à atténuer fortement la baisse de taux que nous décidons à l'échelle communale. Là où dans un très grand nombre de communes, les impôts augmenteront beaucoup. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Vous, vous essayez d'embrouiller tout le monde sur votre histoire de point et de pourcentage, mais si vous voulez qu'on rentre là-dedans, on va vous l'expliquer. Comme on devra sans doute l'expliquer à beaucoup de Trinitaires parce que moi-même avant d'être maire, je n'avais pas le même niveau de connaissance de ces sujets-là. On parlait tout à l'heure de formation. Il a fallu se former et même si nous avions des analyses depuis très longtemps, il a fallu encore nous former, grâce à mon adjoint aux finances, grâce au directeur général des services, à nos services. Il y a un montant de la base, c'est-à-dire une évaluation de la valeur locative du bien pour tous les propriétaires. A cette base est appliqué un pourcentage ou des points, appelez-le comme vous voulez c'est la même chose. Actuellement c'est 50 et quelques, 51 % ou points, comme vous voulez ça n'a aucune importance c'est la même chose. Par exemple, si votre base locative c'est 1000, 51 points ou 51%, ça fait 510, vous voyez. Alors nous qu'est-ce que nous faisons, nous baissions de 10% le taux qui s'applique à cette base. 10% de 50 ça fait 5, 50 - 5, pardon 10% de 51 ça fait 5 et quelques, 51 - 5 ça fait près de 47. C'est 10 % de moins sur le taux. Cela fait 5 points d'application sur la base fiscale et 10% de la base. C'est la même chose et donc, je comprends mais on y reviendra tout à l'heure madame ESCALIER parce que nous allons parler des inquiétudes que vous voulez produire auprès de la population. Dès le matin vraisemblablement, vous vous levez, vous dites : « Avec quoi je vais inquiéter les gens ? » Aujourd'hui, ça va être sur les déchets radioactifs et puis demain ça va être sur les migrants. A chaque fois que je lis ça je me dis, eh bien on va en parler justement. Moi quand je lis ça ! La dernière fois c'était la veille ou le lendemain du 1^{er} avril. Je me suis dit : c'est un poisson d'avril de madame ESCALIER », mais en fait non. Donc, vous vous levez, donc, un jour vous dites, on va on va faire peur aux gens sur les déchets radioactifs, un autre jour vous faites peur aux gens sur des centres de migrants que nous ne voulons pas, mais j'y reviendrai très précisément. Nous ne voulons pas de centre pour migrants à La Trinité, nous n'en voulons pas. Je serai je l'espère en tête d'un cortège où vous serez derrière moi si par malheur l'État, à qui vous donnez de mauvaises idées peut-être, voulait implanter un centre pour migrants à La Trinité. Mais arrêtez d'agiter des peurs sur de fausses informations sur les déchets radioactifs, sur les centres pour migrants ou sur l'embrouillement entre les points et les pourcentages. Je reviens au sujet. Nous baissions le taux communal de la taxe foncière de 10%. Malheureusement, le total sur la feuille d'impôt ne sera pas aussi abaissé que ce que nous l'espérons parce que cette baisse communale que nous décidons ne sera qu'un bouclier fiscal trinitaire contre les augmentations par ailleurs. Alors maintenant un mot sur la métropole. Vous avez dit : « je suis orphelin », je rassure, oui c'est monsieur RAZAFINDRALAMBO. Je rassure mes amis, j'ai encore un papa et une maman qui seront d'ailleurs avec moi dimanche pour Pâques, mais ça n'est pas le sujet parce que nous sommes dans l'enceinte laïque du Conseil municipal. Mais quand je dis dans la presse là récemment, que j'étais orphelin, oui je suis orphelin, d'une force politique à l'échelon national dans laquelle me reconnaître, comme d'ailleurs un très grand nombre de françaises et de français qui ne trouvent pas dans le débat national probablement quelque chose dans lequel ils aient envie de se reconnaître, mais là n'est pas le sujet. Parlons de la Métropole. Là aussi, quand j'ai déclaré ma candidature avant d'être Maire, avec mon équipe issue de différentes sensibilités qui se sont rejointes pour l'intérêt général à La Trinité et dans le respect de valeurs communes, nous avons dit : « nous voulons que La Trinité compte enfin dans la Métropole », parce que nous considérons que nos prédécesseurs maires, notamment le dernier, n'avaient pas suffisamment cherché à faire entendre la voix de La Trinité au sein de la Métropole et nous considérons que c'était une erreur de la part de ce prédécesseur. Et

aujourd'hui, ce que nous avons voulu faire c'est remettre La Trinité à son rang, qui est celle de la cinquième commune de la métropole hors Nice en termes de population et aujourd'hui, les Trinitaires voient aussi très concrètement comment nous avons réussi à mieux faire entendre cette voix de la commune puisque nous avons obtenu ceux qui était là aussi, l'un de nos engagements principaux, l'engagement ferme sur l'arrivée du tramway à La Trinité avec pas moins de trois stations trinitaires à terme du tramway de la ligne T5 qui, vous en conviendrez je pense, changera la vie quotidienne des Trinitaires, non seulement ceux qui prendront le tramway, mais même ce qui ne le prendront pas, qui continueront d'avoir besoin de leur voiture, mais qui utiliseront leur voiture avec 18 000 véhicules en moins par jour sur les axes de circulation, donc, premier engagement majeur de la Métropole en faveur de La Trinité. Deuxièmement et ça c'est dès cette année en 2023, 3 millions d'euros d'argent public métropolitain qui va permettre de sécuriser et d'embellir entièrement les axes principaux de la ville et je ne reviens pas sur tout ce qui se fait au quotidien sous notre contrôle. Nous étions encore hier en réunion de quartier avec mes collègues élus. Je salue monsieur BOSIO qui s'occupe des travaux, monsieur PORTELLI qui s'occupe des quartiers, madame FERNANDEZ-BARAVEX qui est Conseillère métropolitaine et tous les autres parce que nous allons dans les quartiers et nous essayons de faire en sorte que tous les besoins et tous les problèmes trouvent une solution et souvent ce sont sur des compétences métropolitaines sur la voirie, sur l'eau, sur les déchets, sur le nettoyage. Tout cela, ça agit sous notre contrôle et ce sont les services métropolitains qui le font. Voilà notre combat et effectivement lorsque, comme c'est mon cas, on a un cadre de valeur très clair, je n'en ai jamais changé, les valeurs républicaines et progressistes, celles issues de la Révolution française du Conseil National de la Résistance qu'on retrouve chez CLEMENCEAU, qu'on retrouve chez Jean MOULIN qu'on retrouve chez Jean-Pierre CHEVENEMENT. Les valeurs de la République qui rassemblent les femmes et les hommes de toutes sensibilités dans les grands moments de l'histoire. Je n'ai jamais changé sur cela, ni sur rien d'autre d'ailleurs, parce que l'autre pilier à part les valeurs, c'est les projets concrets. Nous avons avec mon équipe rédigé un programme, un projet que nous avons soumis aux Trinitaires. Je vous invite à le relire de temps en temps et vous verrez déjà, toutes les cases de ces engagements que nous avons cochées, voilà. Quand on a un cadre de valeur et quand on a un projet et qu'on garde ce cap, eh bien on est à l'aise et moi effectivement, je suis à l'aise comme vice-président de la Métropole en notre nom à tous, pour les Trinitaires pour défendre les intérêts de La Trinité à la Métropole, voilà. Et donc, évidemment parce que je n'aime pas éluder les sujets, il a fallu décider à l'échelon métropolitain de cette taxe du montant de la taxe sur les ordures ménagères et de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et des inondations. La taxe sur les ordures ménagères, je crois que quiconque est honnête intellectuellement sur notre territoire peut reconnaître que la gestion des ordures ménagères sur notre territoire est exemplaire, que par rapport à de très, très, très nombreuses autres villes, à Marseille, à Paris et même moins loin de nous, eh bien la gestion des ordures ménagères elle est excellente. Nous avons à La Trinité une collecte tous les jours, ce qui est loin d'être le cas de très nombreux territoires. Tout cela à un coût, l'augmentation de l'indice des fonctionnaires, les augmentations tous azimuts ça a un coût et donc, il a fallu choisir à l'échelon métropolitain et moi je ne compte pas me soustraire à mes responsabilités. Mon prédécesseur, quand il fallait voter l'impôt à la Métropole, il se faisait porter pâle, ça n'est pas mon cas. Moi, j'assume les responsabilités. Donc, quand il a fallu choisir entre baisser l'investissement métropolitain, baisser tout ce qui change le quotidien des citoyens ou augmenter de façon modérée la taxe pour la gestion des ordures ménagères, parce que si elle n'avait pas augmenté, eh bien il fallait aller prendre dans le budget général pour compenser. Moi j'ai dit dans la table qui réunissait tous les vices présidents, j'ai dit que moi j'étais favorable à ce qu'on continue l'investissement à ce qu'on continue l'investissement pour le tramway, à ce qu'on continue l'investissement pour changer le quotidien des Trinitaires. Quant à la taxe GEMAPI sur les milieux aquatiques et les inondations, nous avons eu la tempête Alex, chacun a pu voir aussi comment, entre la vallée de la Vesubie et La Tinée et de l'autre côté la vallée de la Roya, comment l'action publique s'était manifestée différemment. Dans les vallées métropolitaines, eh bien les choses sont allées plus vite parce que l'outil métropolitain a permis d'aller plus vite. Ailleurs ça a parfois été plus difficile et donc, l'idée de considérer que là aussi pour quelques euros supplémentaires, eh bien on finance la reconstruction de nos vallées, ce territoire dont nous sommes solidaires et par ailleurs on ne vient pas grever les investissements qui changent le quotidien des habitants dans les villes comme La Trinité. C'est quelque chose que j'assume totalement parce que quand on exerce des responsabilités, il

faut pouvoir assumer, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, chercher à couper les cheveux en quatre, essayer de façon politicienne de tourner autour du pot, il faut assumer. Nous, nous avons fait face à des crises dès notre élection. Il y a eu la tempête Alex qui ne nous concernait pas directement, mais c'est un sujet notamment dont je m'occupe à l'échelon métropolitain aussi et puis il y a eu la crise Covid. Nous avons eu à faire face à ces crises. Nous avons regardé les problèmes en face et par ailleurs, nous avons redressé les finances de la Ville et aujourd'hui, nous baissons les impôts et c'est de cela que nous parlons dans cette délibération. Donc, nous baissons le taux communal de la taxe foncière. Je regrette que la baisse factuelle sur la feuille d'imposition soit atténuée par les décisions de l'État, mais vous regarderez les feuilles d'impôts de très nombreuses autres communes où l'impôt augmentera, quand nous il sera protégé par le bouclier fiscal trinitaire - 10% près de - 10% sur le taux de la taxe foncière communale. Voilà de quoi il s'agit dans la délibération et donc, je vais la soumettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre la baisse du taux, c'est noté. Madame ESCALIER vous êtes contre ? Vous vous abstenes très bien. Qui est pour la baisse du taux d'imposition communale ? Cette baisse est adoptée, je vous remercie. Voilà une délibération importante et un moment que j'ose presque qualifier d'historique à l'échelle de notre commune.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2

XXXXXXXXXX

DELIBERATION N°10 - MODIFICATION DU TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TLPE

Monsieur le Maire :

La délibération n°10 concerne la modification du tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure qui concerne les enseignes commerciales. Monsieur l'adjoint aux finances vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

On va faire bref donc, cette délibération qui concerne comme chaque année, la mise à jour des tarifs de taxes locales sur la publicité extérieure, en conformité avec la législation en vigueur. Donc, les tarifs maximum, les tarifs appliqués sont relevés chaque année réglementairement en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. En outre, la Commune est libre de fixer tout ou partie des tarifs prévus à des niveaux inférieurs, ce que nous avons fait, puis de les ajuster dans la limite d'une augmentation n'excédant pas 5€, c'est ce qu'on applique chaque année. Pour les enseignes dont la superficie est comprise, je vous le rappelle, entre 7 m² et inférieure à 20 m² pour soutenir les petits commerçants, une réfaction de 50% a été décidée par la commune, ainsi qu'une exonération totale pour les superficies inférieures à 7 m². Il vous est proposé simplement ce soir, d'ajuster la tarification 2024 selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'adjoint. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vous remercie donc d'avoir rappelé les choses simples, c'est-à-dire que nos commerçants de proximité compte tenu du fait qu'ils ont de petites enseignes, eh bien sont pour leur immense majorité exonérés ; les moyens payent un tout petit peu plus et les grosses enseignes payent plus. Ce qui est d'une certaine manière, justice et qui allège d'autant la contribution des particuliers trinitaires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

XXXXXXXXXX

DELIBERATION N°11 - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCIETE GRAND DELTA DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE « RIVE GAUCHE »

Monsieur le Maire :

Je vais à présent donner la parole à Madame la première adjointe, Rosalba NICOLETTI-DUPUY, en charge du logement pour des délibérations qui concernent des opérations de logement. Vous avez la parole madame l'adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci, monsieur le Maire. Alors, les deux délibérations suivantes concernent l'opération « rive gauche » en entrée de ville, en bas où il y avait la station « Cornia » pour ceux qui s'en rappellent. Donc, la première délibération que nous voterons séparément est une opération assez classique, une garantie d'emprunt, ce qu'on pourrait appeler aussi ou comparer à un cautionnement. Donc, c'est une opération classique qui marque une volonté de la commune de participer activement à la création de logements sociaux. La société Grand Delta s'est manifestée pour obtenir de la part de la commune cette garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt de 1 723 147€ donc, dans le cadre de l'opération rive gauche. Cette procédure donc, comme je l'ai dit préalablement, est une procédure classique et il est à souligner qu'en contrepartie de ces garanties d'emprunt, la commune a une mise à disposition de deux logements supplémentaires en droit de suite pendant toute la durée du remboursement du prêt par, dans ce cas-là, la société Grand Delta. Donc, je vous propose mes chers collègues, d'autoriser cette garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas quelques mots en complément de ce que disait madame l'adjointe au logement sur notre politique dans ce domaine, qui n'est pas simple. En tout cas, nous avons amené une politique pour affronter les enjeux qui ne sont forcément pas simples. D'abord, chacun l'a en tête, il y a une loi qui s'appelle la loi SRU et qui oblige les communes à un taux de logements sociaux dont nous sommes très loin et je suis convoqué par la préfecture pour me justifier du taux insuffisant de logements sociaux, comme d'ailleurs le sont tous les maires concernés, du taux insuffisant de logements sociaux à La Trinité. Alors évidemment, il nous faut à chaque fois que nous le pouvons, respecter la loi bien entendu, puisque tout projet de plus de 12 logements doit inclure un tiers de logements sociaux. J'assume de dire que dans ces programmes, je ne souhaite pas que nous allions au-delà du tiers exigé par la loi. C'est évidemment pas nous qui construisons, ce sont les promoteurs. On a déjà parlé de cela à de nombreuses reprises, qui tapent à la porte de propriétaires trinitaires, qui proposent souvent un chèque alléchant à des propriétaires et qui ensuite construisent, déposent des permis de construire, souvent ils sont bien armés juridiquement et donc, ils proposent des projets qui sont solides et qu'il est souvent contraire à la loi de refuser. Mais en tous les cas, nous ne souhaitons pas que ces promoteurs aillent au-delà du tiers de logements sociaux même si parfois cela nous éloigne de l'objectif presque inatteignable que nous impose l'Etat. Mais cela nous permet de respecter les équilibres sociologiques que nous avons besoin de garantir à La Trinité. Une Trinité dont chacun sait qu'elle est entourée de quartiers aux difficultés socio-économiques plus importantes. On évoquait tout à l'heure les sujets de sécurité donc, il ne faut pas déstabiliser ces équilibres. Il faut produire des logements sociaux parce qu'on l'a dit là aussi à plusieurs reprises, nous sommes dans une commune où la quasi-totalité des salariés sont éligibles au logement social. Dans la liste des demandeurs de logements sociaux qu'examine la Première adjointe en charge du logement au quotidien, eh bien il y a des fonctionnaires de l'hôpital, des fonctionnaires de police, des jeunes actifs, des enfants de Trinitaires. Chacun sait cela et donc il faut pouvoir loger les actifs et en même temps il ne faut pas déstabiliser les équilibres sociologiques de la ville. Donc, pas plus du tiers de logements sociaux, c'est ce que nous avons imposé à ce nouveau programme qui prendra place à la place de l'ancienne station-service désaffectée. Là aussi, nous avons travaillé avec le promoteur avec une exigence qualitative, architecturale pour que le bâtiment soit plus joli que ce qui a été fait par le passé, qu'il ressemble davantage aux échos de notre paysage avec une

façade de rouge niçois, des volets verts, enfin des choses qui font écho à notre paysage, à l'harmonie de notre urbanisme qu'il nous faut préserver. Et puis par ailleurs, nous menons un travail qui est un travail difficile avec les promoteurs pour faire baisser leurs exigences, leur voilure. Je disais tout à l'heure que les promoteurs quand ils déposent des projets, eh bien ils savent lire la loi, ils savent lire la réglementation, ils savent lire un Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Donc parfois, ils vous déposent un projet qui prend toute la totalité de leur droit à bâtir et nous souvent, nous leur disons et avec l'aide des habitants, il nous est arrivé ici même, dans cette salle d'imposer au promoteur des réunions avec les riverains d'un quartier ou d'un autre, où les promoteurs voulaient construire des projets qui nous apparaissaient trop importants. Donc on a mis autour de la table, les riverains, les promoteurs, on leur a dit voilà, il faut que vous baissiez la voilure. C'est ce qui s'est passé dans le quartier de Sainte-Anne où, quand je suis arrivé en responsabilité avec mon adjointe à l'urbanisme, mon adjointe au logement, on avait des projets démesurés qui étaient partis avant notre arrivée. On a dit : ce n'est pas possible, on ne peut pas accepter cela et donc, on a contraint, on a discuté en tous les cas avec les promoteurs qui ont revu à la baisse leur projet, qui ont diminué la voilure et dans ce quartier de Sainte-Anne qui est au cœur de l'identité communale, eh bien nous avons obtenu une baisse de voilure. Alors ce n'est jamais à la hauteur de ce qu'on pourrait espérer, mais quand même, les projets sont plus modestes, plus mesurés, plus contraints, plus harmonieux. C'est à cela que nous travaillons au quotidien. C'est un sujet vraiment complexe où, là aussi il faut avoir un esprit de responsabilité parce que les riverains quand ils voient arriver quelque chose, ils ont tendance à être inquiets. Si on souffle sur les braises de l'inquiétude, eh bien on dégrade la qualité de vie, la qualité du débat public alors que si on explique, si on participe, si on écoute, eh bien on progresse grandement. Voilà de quoi nous parlons aujourd'hui et donc qui est contre. S'il n'y a pas d'observation, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

030303030303

DELIBERATION N°12 – SUBVENTION ACCORDEE A GRAND DELTA HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 15 LLS SIS 4 BD GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire :

La délibération n°12 concerne le même projet et elle concerne donc une subvention en complément de la garantie d'emprunt et ce qui est particulièrement important de dire et de redire, c'est que ces subventions, ces garanties d'emprunt, non seulement vont nous permettre d'avoir la main entre guillemets sur les attributions de certains logements et que donc, les personnes qui emménageront dans des logements sociaux à La Trinité, souvent déjà des Trinitaires, des enfants de Trinitaires, eh bien seront des personnes qui sont connues de notre CCAS qui donc proposera aux bailleurs des situations connues qu'on peut accompagner. Voilà donc, non seulement ça nous permet d'avoir un regard appuyé sur les attributions, mais en plus ces subventions, elles viennent diminuer la pénalité au titre de la loi SRU que La Trinité et donc, le contribuable trinitaire est obligé d'assumer c'est-à-dire environ 200 000 euros par an jusqu'ici. Madame l'adjointe sur la délibération n°12, est-ce que vous souhaitez nous apporter des éléments complémentaires ?

Madame NICOLETTI-DUPUY :

45 000 euros de subventions, monsieur le Maire a déjà presque tout dit. Donc effectivement, cela viendra en déduction des pénalités SRU et du coup, à chaque 15 000 euros de plafond atteint, une attribution supplémentaire, voilà.

Monsieur le Maire :

Parfait, c'est très important. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6

CCCCCCCC

DELIBERATION N°13 – MAJORATION DE SUBVENTION LOGEMENT SOCIAL POUR L'OPERATION DUP LA GARE EN VUE DE L'OBTENTION DU FONDS VERT

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 ne concerne pas le même projet, mais concerne le même domaine, madame la Première adjointe, elle concerne l'opération DUP de la gare, dont nous avons là aussi fait baisser la voilure. Je me souviens de mes prédécesseurs qui voulaient élever très, très haut à cet endroit-là. Nous avons dans la nouvelle convention fait baisser la voilure de ce projet pour que dans notre centre-ville, eh bien on puisse à la fois avoir une densité qui correspond à celle d'un centre-ville, mais en même temps qu'on ne crée pas de démesure avec des tours. Madame la Première adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Oui alors bon, quelques petites précisions effectivement. Donc ce projet est nécessaire, comme nous l'avons dit préalablement en commission, de maintenir l'équilibre financier de cette opération qui est longue, qui a débuté depuis de nombreuses années maintenant. Le subventionnement dans le cadre des logements sociaux, c'est le même cadre qui avait été établi en septembre 2022, il me semble. Nous pouvons bonifier les subventions et cette bonification en passant le seuil de 100 000 euros de subventions, nous permet de solliciter le Fonds Vert qui pourrait aller jusqu'à un million d'euros et qui nous permettrait effectivement, tous les aménagements qui étaient prévus effectivement, que ce soit la désimperméabilisation voilà, tous les aménagements autour de ce projet. Voilà donc, des pénalités du coup évidemment, des sommes qui seront déduites des pénalités comme pour la précédente délibération.

Monsieur le Maire :

Merci. Je précise que sur cette délibération notre collègue Fabien BONNAFOUX ne prend pas part au vote. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

Fabien BONNAFOUX intéressé à l'affaire ne prend pas part au vote

CCCCCCCC

DELIBERATION N°14 – MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire :

Sur la délibération n°14 qui concerne la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée sur le territoire communal, je donne la parole à l'adjointe à l'environnement et Conseillère métropolitaine, madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, vous avez la parole.

Madame FERNANDEZ-BARAVEX :

Merci monsieur le Maire. On change d'espace, on part dans les espaces naturels. Alors effectivement dans le courant de l'année 2021, la Commune, le SIVOM et le Département ont engagé la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Les derniers aménagements concernant notre commune, réalisés sur les 120 kms de nos sentiers, datent de 2002 donc, il était temps de refaire une réhabilitation de ces sentiers. Aussi l'année 2023 voit la concrétisation de cette mise à jour avec les modifications des tracés des sentiers du Figour, de Papaton, du plateau Tertier et du fort de la Revère.

Ces modifications pour certains donc, de ces tronçons, sont liées au passage dans des propriétés privées et pour d'autres à des aspects dangereux pour le randonneur et donc il était utile de faire ces modifications et de plus, on supprime les sections situées en zone urbaine. Donc, ces modifications vont donc nous permettre d'engager maintenant la mise à jour de chemins faisant, de la carte qui permet à chacun d'entre nous et à tout trinitaire, de découvrir notre patrimoine naturel. Donc, je vous propose d'approuver la suppression de ces sections situées en zone urbaine, d'approuver les modifications des tracés des sentiers du Figour, Papaton, plateau Tercier et fort de la Revère, d'engager à conserver le caractère public et ouvert des sentiers de randonnée, accepter que le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de toute nature concernant les sentiers inscrits au plan départemental donc, des itinéraires de promenade et de randonnée et d'approuver enfin les opérations relatives à la prise en compte de l'ensemble de ces modifications pour la mise à jour de ce plan départemental, en vue de son approbation par l'assemblée départementale, conformément à la disposition légale. Je suis à votre écoute.

Monsieur le Maire :

Merci madame l'adjointe pour ce travail. Je profite aussi pour annoncer aux Trinitaires qui nous écoutent que le 13 mai, nous organisons sous votre pilotage la fête « l'olivier de la nature et de la biodiversité » qui sera un bel événement qui s'étale sur deux jours, le 12 mai au soir une conférence à la médiathèque et le 13 mai une belle fête dans le jardin Tagnati où nous pourrions honorer nos oléiculteurs, la culture de l'olive et puis globalement le patrimoine naturel de notre commune parce que La Trinité c'est évidemment une ville, mais c'est une ville à la campagne et c'est une ville constituée de 80% d'espaces naturels qui s'étendent jusqu'au parc départemental de la Grande Corniche où on peut cheminer sur des sentiers préservés et très beaux. Il n'y a pas d'observation ? Je sou mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

**DELIBERATION N°15 - BILAN DES OPERATIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2022**

**Monsieur le Maire :**

La délibération suivante concerne le bilan des opérations foncières pour l'année 2022. Vous savez que c'est une obligation évidemment réglementaire et légale, annuelle que de faire le point de ces opérations foncières. Je répondrai aux questions de ceux qui le souhaitent, mais peut-être quelques éléments d'orientation sur le cap, là aussi que nous avons. Nous considérons que dans une commune comme la nôtre où l'urbanisme a souvent été maltraité, on a fait cohabiter des zones d'habitation et des zones d'activités, des projets parfois démesurés pas loin d'un urbanisme harmonieux, eh bien il faut qu'il puisse y avoir de la part de la puissance publique et donc de la commune aidée de certains opérateurs à commencer par l'Etablissement Public Foncier Régional, la possibilité de saisir des opportunités lorsqu'elles se présentent pour ne pas laisser faire n'importe quoi. Et donc, le fil conducteur de notre politique foncière, c'est de considérer que partout où des ventes se font sur des endroits stratégiques, notamment je prends comme exemple quelque chose qui est évident pour tout le monde sur le pourtour du futur tramway et des stations de centre-ville du tramway de La Trinité. Chaque fois que l'occasion se présente, nous ne laissons pas filer une vente vers un projet parfois démesuré de promotion immobilière, mais au contraire nous donnons les moyens à la puissance publique de constituer une réserve foncière et pour cela il y a un opérateur qui s'appelle l'Etablissement Public Foncier Régional qui achète pour le compte de la commune, si bien qu'elle n'a pas à déboursier d'argent qu'elle ne pourrait pas déboursier et qui confie ensuite la gestion de ces biens dans l'attente d'un projet ultérieur à la commune. L'avantage de cela c'est qu'ensuite nous maîtrisons toutes les étapes du futur projet et donc évidemment en centre-ville sur le boulevard Général de Gaulle où nous sommes lorsqu'il y a comme ça des mouvements stratégiques de foncier, eh bien nous saisissons l'opportunité avec bien entendu, la Métropole Nice Côte

d'Azur. J'en profite même si ça n'est pas l'objet de cette délibération pour dire que dans le comité de pilotage du tramway, d'ores-et-déjà nous avons procédé à des orientations stratégiques pour l'acquisition foncière de parcelles en vue de l'arrivée du tramway. Par exemple, la Métropole va se porter acquéreur de la parcelle qui accueillera le futur parking relais du tramway. Ça c'est à l'échelon métropolitain. Voilà donc, le fil conducteur de cela c'est une politique foncière prospective, stratégique qui ne laisse pas faire n'importe quoi et qui permette encore une fois que l'aménagement de La Trinité soit planifié par une puissance publique régulatrice d'un urbanisme qui doit continuer d'être harmonieux. Y a-t-il des observations, des questions ? Monsieur FORT, vous avez la parole.

**Monsieur FORT :**

Eh bien après ces propos qui se veulent rassurants, mais qui sont faussement rassurants pour les Trinitaires et notre groupe avec eux, nous sommes inquiets de la tournure urbanistique, anarchique que vous opérez pour La Trinité. Les préemptions à marche forcée, la bétonisation à laquelle nous assistons, les problèmes de nuisances, de bruit notamment, de mobilité, tout ce que vous dénonciez lorsque vous étiez dans l'opposition, eh bien non seulement vous n'en parlez plus, mais vous perdez. Et que dire de vos propos hors sol sur le calendrier de la ligne n°5, merci d'en avoir parlé. Et sur ce plan de circulation que vous imposez à La Trinité et aux Trinitaires et à tous ceux qui y passent, les artères sont bouchées, on court vers la phlébite. Nous sommes inquiets pour notre cité-jardin, nous sommes inquiets pour notre ville à la campagne, terme que vous avez vous-même employé.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il d'autres observations ? Alors s'il n'y en a pas, excusez la déformation professionnelle, mais une phlébite cela n'est pas une artère bouchée, mais une veine. Bon, mais là n'est pas la question. Ecoutez monsieur FORT, moi j'ai envie qu'on tourne la page parce que je crois que les Trinitaires sont lassés qu'on parle du passé surtout quand le passé est aussi déplaisant pour vous, comme adjoint d'une municipalité tellement décrédibilisée. Vous parlez de béton, mais vous feriez rire si ça n'était pas triste de repenser à ce passé où vous étiez adjoint dans une municipalité qui, sur le site de la gare dont nous venons de parler, vous vouliez une hauteur démesurée...

**Monsieur FORT :**

Mais il n'y a pas que le site de la gare.

**Monsieur le Maire :**

... R + 7 ou 8 qui, dans le quartier de Sainte-Anne que vous connaissez bien comme tous les Trinitaires, quand nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons récupéré « le bébé » d'au moins trois projets en cours, ridiculement démesurés, déstabilisant le quartier que vous aviez laissé filer, où les promoteurs continuaient de penser qu'ils allaient pouvoir construire d'une façon disharmonieuse, dangereuse pour l'équilibre de ce quartier et vous avez le culot alors même que nous avons contraint les promoteurs à baisser la voilure des projets qu'ils espéraient voir aboutir sous votre municipalité ! Vous avez le culot de venir nous donner des leçons ! Ecoutez, on est dans un Conseil municipal où on tourne la page, où on ne parle plus de tout le passé désagréable de la commune qui a fait couler tant d'encre...

**Monsieur FORT :**

Monsieur le Maire, pourquoi montez-vous le ton ?

**Monsieur le Maire :**

... parce que Monsieur FORT, vous dites des choses qui sont inentendables. Nous faisons l'inverse de ce que vous avez fait en tout domaine et dans ce domaine-là aussi. Nous, nous voulons réguler. C'est la raison pour laquelle effectivement souvent nous préemptons. Nous préemptons pour ne pas laisser faire n'importe quoi ce que vous vous avez laissé faire avec un résultat que chacun connaît. Voilà notre politique foncière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

**DELIBERATION N°16 - SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET LE CCAS DE LA TRINITE RELATIVE AU PARTENARIAT DANS LE CADRE DES ACTIONS LIEES AU PLAN DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX AIDANTS**

**Monsieur le Maire :**

La délibération suivante concerne, c'est la délibération n°16, la signature de la convention entre le Département des Alpes-Maritimes et le Centre Communal d'Action Sociale de La Trinité relative aux partenariats dans le cadre des actions liées au plan départemental d'aide aux aidants et j'en profite pour saluer l'action du Conseil départemental, qui est une ressource plus utile dans le champ du social puisque c'est sa compétence et aussi dans d'autres champs puisque nous y travaillons. J'évoquais tout à l'heure notre projet de salle culturelle. Je sais que le Président du Conseil Départemental a un intérêt particulier pour l'avoir rencontré dans son bureau, pour notre projet de salle culturelle. Donc, le Département est évidemment une institution républicaine issue de la Révolution française qui nous est chère et il s'agit là de parler de son action en terme social et donc, de signer une convention notamment pour nous insérer dans le dispositif « mon voisin a du cœur ». C'est bien ça madame l'adjointe, vous avez la parole madame Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, adjointe à la santé et aux solidarités.

**Madame DEPAGNEUX-SEGAUD :**

Merci Monsieur le Maire. Alors mes chers collègues, l'un des rôles principaux du CCAS de La Trinité est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le Conseil d'Administration est en capacité de décider de la création d'aide facultative venant en complément des aides légales et aides exceptionnelles décidées par les autres collectivités. La lutte contre la précarité et l'isolement est au cœur du projet d'établissement du CCAS et pour la délibération qui nous concerne, il s'agit de faciliter la mise en œuvre d'actions en faveur de la lutte contre la précarité sociale pour les aînés. C'est ainsi qu'après une période d'expérimentation dès le 24 mars 2020 à la suite du premier confinement instauré dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19, le Département des Alpes-Maritimes ouvrait sa plateforme locale d'entraide : « mon voisin 06 a du cœur ». Un dispositif gratuit et sécurisé permettant de mettre en relation les seniors et leurs aidants avec un réseau de bénévoles volontaires venant leur apporter soutien et réconfort. L'objet de la présente délibération est donc, d'approuver la convention entre le Département des Alpes-Maritimes et le CCAS de La Trinité pour encadrer le dispositif « mon voisin 06 a du cœur » et autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes nécessaires à cet effet.

**Monsieur le Maire :**

Merci Madame l'adjointe et pour votre travail dans ce domaine. Je salue aussi tous les administrateurs de notre Centre Communal d'Action Sociale à la fois les administrateurs élus de notre Conseil municipal, mais aussi les responsables d'associations qui nous ont fait l'honneur d'accepter d'y siéger. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Merci. Je vais tenter modestement de ramener un peu de calme et d'apaisement dans ce Conseil municipal. Alors, lors du Conseil d'Administration du CCAS du 22 octobre, vous avez fait voter une délibération qui relève de la mission du centre communal avec la création d'une réserve de bénévoles que vous avez appelée : « la réserve de la fraternité ». Nous ne demandons pas d'état des lieux, mais nous supposons que si vous souhaitez passer cette convention avec le Conseil Départemental c'est que cette réserve n'est pas suffisante. C'est tant mieux pour les finances de la commune car ce partenariat existe depuis longtemps, c'est gratuit comme indiqué dans la délibération et c'est de la compétence du Conseil Départemental qui propose un dispositif rodé. Nous voterons pour ce partenariat innovant et gratuit avec le Conseil Départemental. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il d'autres observations ? Bien, je vous remercie de saluer notre action avec le Conseil Départemental. J'ose croire que vous ne sélectionnez pas les collectivités avec une préférence pour les unes et les autres. Je vous vois très sympathique avec l'une, moins avec l'autre, nous évidemment, dans l'intérêt général et dans l'intérêt de la commune, nous travaillons avec toutes les collectivités selon leur compétences et évidemment notre réserve de la fraternité qui est particulièrement utile et je me tourne notamment vers notre collègue Gilles UGOLINI aussi qui travaille activement sur ces domaines. Notre réserve de la fraternité est une réserve de citoyens volontaires qui appuie l'action du CCAS et puis en complément il y a aussi ce dispositif créé par le Département « mon voisin 06 a du cœur », mais qui ne concerne pas tout à fait le même champ de compétence. « Mon voisin 06 a du cœur » c'est le coup de main par un voisin, pas forcément sur des sujets sociaux à proprement parler. Notre réserve de la fraternité, elle, est plutôt appuyée sur le périmètre de compétences du CCAS vous voyez, cela se complète et c'est très bien comme cela. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

DELIBERATION N°17 – APPROBATION DU 2EME AVENANT DE PROROGATION DU CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015/2020

Monsieur le Maire :

La délibération n°17 concerne l'approbation du 2ème avenant de prorogation du contrat de ville métropolitain. Alors pour expliquer cela de la façon la plus claire à nos concitoyens, le contrat de ville c'est un document pluriannuel qui concerne, comme son nom l'indique, la politique de la ville qui est portée par l'État avec les collectivités et notamment les intercommunalités pour ce qui nous concerne la Métropole et qui identifie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ceux où les difficultés socio-économiques sont les plus importantes. Notre commune dans le contrat de ville actuel, elle était sortie de la géographie prioritaire, c'est-à-dire qu'elle ne bénéficiait plus de financement. Alors on pourrait considérer que c'était une bonne nouvelle en disant : « eh ben, cela veut dire qu'il n'y a plus de pauvreté, il n'y a plus de difficultés ». Mais en réalité chacun sait que ça n'est pas cela, parce que chacun connaît dans certains quartiers même s'ils ne sont pas immenses et heureusement à taille humaine dans notre commune, mais il y a des difficultés plus importantes que d'autres et on sait bien, en y regardant de près, comment par exemple dans le quartier des hautes vignes, par exemple dans le quartier de la gare, sans stigmatiser en rien les habitants de ces quartiers, mais il y a des difficultés socio-économiques plus grandes. Et d'ailleurs, nous avons lancé une analyse des besoins sociaux, très précise pour avoir une analyse non pas seulement instinctive, mais la plus factuelle possible des problématiques socio-économiques à l'échelle de la ville. Et donc, nous ambitionnons fortement, j'ai reçu ici deux Sous-Préfètes pour les convaincre sur ce sujet. Madame la Sous-Préfète de Nice-Montagne, Carine ROUSSEL, madame la Sous-Préfète en charge de la politique de la ville, Patricia VALMA qui sont venues à La Trinité et à qui j'ai fait visiter la ville pour mieux leur faire percevoir ces sujets-là et nous avons bon espoir, très loin d'être sûr d'arriver à convaincre l'État, mais nous souhaiterions que l'État entende qu'à La Trinité il y a des difficultés sur lesquelles nous mériterions d'être financé tout simplement, parce qu'on parle d'argent. Malheureusement, ces subventions effectivement, eh bien elles ont filé lors du dernier contrat de ville. Alors là il y a un contrat de ville en préparation. C'est dans le cadre de la préparation de ce futur contrat de ville que nous essayons de convaincre l'État de nous financer, mais en attendant ce futur contrat de ville, il faut le prolonger régulièrement et donc, il s'agit là tout simplement d'approuver la prolongation du contrat de ville tel qu'il existe actuellement, le temps de laisser la possibilité à l'Etat de revoir ce contrat de ville. Voilà de quoi il s'agit. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO vous avez la parole.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci Monsieur le Maire. Donc pour vous prouver qu'on ne choisit pas nos collectivités, nous agissons dans l'intérêt de La Trinité donc, nous voterons pour.

Monsieur le Maire :

Très bien, je vous remercie. Madame ESCALIER, vous avez la parole. Là on ne parle pas seulement de collectivités, on parle de l'État républicain. Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Juste pour dire qu'effectivement je partage votre propos et qu'effectivement, je regrette que la commune soit sortie du réseau d'alerte, non pas parce que je souhaite le désordre, mais parce que justement...

Monsieur le Maire :

Ah, vous avez fait un lapsus là !

Madame ESCALIER :

Pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Vous avez dit je regrette que la commune soit sortie du réseau d'alerte. Cela n'aurait pas fait plaisir à Madame MICHEL, heureusement elle est partie. Mais en fait cela n'est pas cela que vous vouliez dire, j'espère que vous ne le pensiez pas.

Madame ESCALIER :

Mais pas du tout, non, non, non.

Monsieur le Maire :

Bon alors, revoyez votre propos.

Madame ESCALIER :

... du quartier politique ville parce qu'effectivement comme vous l'avez dit, il y a encore des points sensibles dans la commune et lorsque l'on regarde notre situation géographique et qui est, effectivement nous sommes entourés des quartiers qui sont en politique ville en QPV, voilà, j'allais vous demander si vous aviez demandé, si vous aviez envisagé de demander une réévaluation de la situation de la commune, mais vous avez répondu à ma question.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Effectivement, nous combattons comme nous le pouvons avec toutes nos forces pour essayer de convaincre l'Etat. Malheureusement, là aussi pour que ce soit transparent, le mode de sélection correspond à des gros carreaux. Ils mettent des carreaux sur une carte et si le taux de pauvreté n'est pas suffisant dans ce carreau, eh bien voilà, on n'est pas dedans et donc, si vous voulez évidemment, il se trouve qu'autour, on parlait par exemple du quartier des Vignasses où les problématiques existent et où nous voudrions pouvoir bénéficier de financement pour pouvoir aider davantage et requalifier, etc., autour, il y a de magnifiques espaces naturels, des oléiculteurs, des jolies maisons, etc., donc si on fait juste la moyenne, eh bien ça élève le taux artificiellement, donc voilà. J'espère que nous arriverons à déployer des indicateurs en tout cas nous y mettrons toute notre force. Je précise que pour cette délibération monsieur POULET et monsieur BONNAFOUX ne prennent pas part vote et je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

## **DELIBERATION N°18 - MISE A JOUR – RECRUTEMENT D'EMPLOIS VACATAIRES**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°18 concerne le recrutement d'emplois vacataires et je passe la parole à Madame la Première adjointe.

### **Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Merci monsieur le Maire. Donc, il s'agit plus précisément en fait d'une réévaluation des rémunérations des vacataires. C'est une délibération qui s'inscrit effectivement dans la situation économique difficile que tout le monde vit. Un alignement du coût de certains des vacataires sur le taux horaire du smic et pour d'autres catégories, une augmentation pour pouvoir être en concordance sur tous les différents cadres qui pourraient être employés dans le cadre de ces vacances, voilà. Je vous remercie. Si vous avez des questions ?

### **Monsieur le Maire :**

Pas de question ? pas d'observation ? Dans ces conditions, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. Il est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 4**

**Abstention : 0**

~~~~~

QUESTION ORALE :

Monsieur le Maire :

Eh bien, l'ordre du jour est épuisé et je n'ai pas reçu de questions écrites, mais madame ESCALIER m'a fait savoir qu'elle souhaitait poser une question orale et donc évidemment, nous lui accordons cette possibilité. Vous avez la parole madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Oui, j'avais demandé deux questions. La première portait sur la gratuité que vous octroyez. Alors, je reviens sur le début, concernant l'application de la zone bleue et la gratuité des vignettes que vous avez octroyée. C'est une question que je vous avais posée par écrit début février et dont j'ai eu la réponse il y a 24 heures. Je savais qu'en disant que j'allais en parler en Conseil municipal, j'allais obtenir ma réponse. Donc, vous octroyez de la gratuité pour des personnes qui n'habitent pas la commune. Alors on peut discuter sur les missions de ces personnes, mais juste, voilà, revenir sur le fait que les Trinitaires qui hier pouvaient stationner devant chez eux gratuitement, aujourd'hui sont contraints de payer une vignette, même si le montant sur l'année voilà peut être absorbé par un foyer et en parallèle, vous donnez des vignettes gratuites

à certaines personnes qui viennent travailler sur la commune. Donc, je trouve que ce n'est pas équitable par rapport aux Trinitaires du centre qui aujourd'hui, sont obligés de prendre une vignette, voilà. Donc, ça c'est ma première intervention et la deuxième, elle concerne effectivement la délibération que nous avons passée au mois de décembre sur le réaménagement et l'agrandissement de l'usine de traitement des déchets à l'Ariane. Début février alors effectivement, il y a eu un déchet radioactif qui a été brûlé. Je ne veux faire peur à personne. C'est factuel, c'est un arrêté préfectoral. Il s'avère que je cherchais le résultat de l'enquête publique de la fameuse délibération et je suis tombée sur cet arrêté. Donc, ma

question c'est, est-ce que vous étiez informé en tant que vice-président en charge des risques majeurs ? Est-ce que vous avez été informé de cette problématique. Si oui, pourquoi vous n'en avez pas parlé ? Et si non, quelle considération on peut, on se questionne en tout cas sur la considération que peuvent avoir les représentants de la Métropole ou de la Ville de Nice plutôt, vis-à-vis des Trinitaires, voilà. Moi je voudrais revenir sur cette délibération. Qu'il la modernise, qu'il la sécurise pas de souci, mais là ils vont doubler la surface. Je pense que c'est une mauvaise idée, voilà.

Monsieur le Maire :

Alors sur vos deux questions alors d'abord ne sous-entendez pas Madame ESCALIER que, parce que vous annonceriez que vous allez poser la question, etc. , on vous répondrait alors qu'on ne vous aurez pas répondu. Vous conviendrez quand même je pense, que pour avoir été le témoin des débats dans cette salle du Conseil municipal ou systématiquement les opposants précédents se voyaient refuser la parole, refuser toute question, interrompre en permanence. Vous voyez que là on est en train de parler d'une question que vous posez oralement alors que vous n'avez même pas posé préalablement de façon écrite, ce qui ne se produisait jamais vous en conviendrez, auparavant. Donc, on est là pour débattre de tout et parler très librement de tout justement pour pouvoir toujours éclairer et ne pas laisser s'installer des questions, des incertitudes, voilà. Soyons très précis donc, sur la question des vignettes bon effectivement, nous avons voulu réguler le stationnement, le système des vignettes existait préalablement. Nous n'avons fait que l'étendre. L'étendre, pourquoi, pour libérer des places pour les Trinitaires. Nous avons constaté que près d'un tiers des places à La Trinité était occupé par des gens qui n'étaient ni des habitants de La Trinité, ni des clients des commerçants ou des usagers des services publics, ni des salariés qui travaillent à La Trinité, mais plutôt des gens qui utilisaient La Trinité comme un parking gratuit et bien gardé alors qu'ils habitaient ailleurs. Il s'est passé exactement ce que nous souhaitions, c'est-à-dire qu'en fait, plus même que nous pensions, des places ont été libérées. Un tiers des places ont été libérées pour les Trinitaires. Pour cela, il fallait étendre le dispositif de la zone bleue et des vignettes. Nous avons donc, en 2023, à ce jour, accordé enfin vendu, un nombre de vignettes que je vais vous donner : 498 vignettes en 2023, bon. Il se trouve que nos écoles, nos bâtiments publics dans lesquels travaillent des agents publics dont nous avons besoin pour faire fonctionner les services publics au service des Trinitaires, eh bien ces bâtiments ont été construits sans parking. Nos écoles n'ont pas de parking et donc, c'est poser la question du stationnement des agents communaux qui travaillent dans les écoles et puis de certains adultes qui travaillent avec nos agents communaux dans les écoles et qui ont une certaine importance dans l'école qui s'appellent les enseignants et donc, on s'est dit comme on n'avait pas de parking à leur proposer, qu'on pouvait se dire qu'on attribuait de façon extrêmement limitée, uniquement en lien avec leurs horaires de travail, des vignettes et donc, nous avons attribué 69 vignettes pour les agents de mairie c'est-à-dire bien moins que le nombre d'agents communaux et 44 vignettes pour les enseignants de façon effectivement gratuite. Je ne crois pas qu'on doive nous jeter la pierre que de favoriser le stationnement pour des agents publics qui travaillent pour les Trinitaires, pendant qu'effectivement les Trinitaires qui le souhaitent de tous les quartiers, auparavant ça n'était pas le cas, auparavant, vous vous souvenez, seuls les habitants du centre-ville avaient droit d'acquérir la vignette. Aujourd'hui, tous les Trinitaires peuvent acquérir une vignette s'ils le souhaitent pour stationner au-delà de l'heure et demie gratuite, conservée comme gratuite et totalement gratuite en contrepartie simplement du fait d'apposer un disque. Voilà, ce système fonctionne plutôt bien. Il a libéré autant de places voire plus que nous souhaitions. Vous me dites : « Vous auriez pu leur faire payer » ; mais faire payer aux agents publics, vous savez, c'est-à-dire à nos fonctionnaires, ça n'avait pas beaucoup de sens. Dans les collectivités, dans certaines entreprises, on attribue un avantage en nature avec une place de stationnement, parfois une carte de stationnement. Nous, on n'a pas de parking et donc, à l'échelle, mais ne comparez pas à Nice. Je ne vous parle pas de Nice, je vous parle d'une commune à taille humaine qui s'appelle La Trinité et qui est la nôtre. Et donc, nous on ne fonctionne pas comme dans la grande ville de Nice, on est une petite ville à taille humaine où on est humain et on considère que les agents qui travaillent dans nos services publics, eh bien puisqu'on ne peut pas leur proposer de parking, on leur permet de se garer et ça ne pénalise pas les Trinitaires parce qu'au contraire, nous avons libéré un tiers de places pour les Trinitaires et ça fonctionne très bien et on a même plutôt des demandes dans toutes les réunions de quartier qu'on fait. Les gens viennent plutôt nous dire : « mais vous ne voulez pas qu'on

passer en zone bleue là devant chez nous, parce que nous, on a les gens qui viennent se garer pour prendre le train, etc. et finalement, bon... ». Donc, on a plutôt la préoccupation d'élargir le périmètre de la zone bleue, quand ça vient d'une demande des habitants, plutôt que de le regretter. On est plutôt satisfait et les Trinitaires aussi, des retours qui nous sont faits. Bon, j'ajoute quand même aussi le sujet de l'augmentation des stationnements gratuits minutes dans le centre puisque nous avons créé à peu près 40 places de stationnement d'arrêt minute en hypercentre qui permettent aux citoyens trinitaires de rester une demi-heure ce qui est le temps qui leur faut pour aller déposer une lettre à La Poste, récupérer du paracétamol à la pharmacie ou acheter une baguette de pain ou les trois peut-être parfois, en une demi-heure c'est gérable dans une commune à taille humaine comme la nôtre. Sur le sujet du déchet radioactif. Donc, là aussi je veux répondre très précisément à votre question. Effectivement, je représente la Métropole avec d'autres élus dans la commission de surveillance de l'unité de valorisation énergétique qui a succédé à l'incinérateur de l'Ariane que chacun connaît sur le territoire. Effectivement, j'avais demandé au Président de la Métropole de faire partie des élus qui surveillent parce que c'est à ça que ça sert, qui surveillent cet établissement. Et donc, lors de la dernière commission de surveillance et mon adjointe à l'environnement Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Conseillère métropolitaine est ma suppléante dans cette instance, lors de la dernière commission de cette instance à laquelle je participais au mois de janvier, le 25 janvier, nous avons eu un certain nombre de présentations et ce sont des présentations très intéressantes. Je crois que j'ai déjà évoqué ce sujet-là lors de la dernière délibération. Il y a des enregistrements importants sur la qualité de l'air, etc. Effectivement, nous n'avions pas l'information de l'incident sur lequel je vais revenir. Nous n'avions pas cette information, elle ne nous avait pas été transmise, notamment parce que la commission avait été décalée de quelques jours et donc, les documents préparatoires avaient été préparés pour quelques jours auparavant bref, nous n'avions pas cette information. Dès lors que cette information a été connue et rendue publique selon la loi par un arrêté préfectoral et qu'évidemment un certain nombre de mesures à la fois d'investigation et de protection ont été faites, eh bien il y a eu ce débat public. Mais je l'évoquais tout à l'heure, je crois que nous avons la responsabilité partagée de ne pas inquiéter de façon inadaptée nos concitoyens et de dire ce qu'ont donné les investigations, c'est-à-dire que l'élément radioactif qui a été identifié provient de Breil-sur-Roya. Il provenait probablement d'un résident d'une maison de retraite ou d'un usager qui aurait eu des soins médicaux à base de ce type de produit, le produit c'est le lutécium qui est un produit radioactif utilisé pour les traitements médicaux. Vous savez que selon les examens que vous faites, une scintigraphie, de la radiothérapie, vous pouvez vous retrouver à être radioactif et donc, évidemment il y a des éléments extrêmement précis pour protéger ces déchets-là. Il se trouve qu'effectivement il y a un déchet qui a échappé à la vigilance et qui est parti à l'incinération un peu trop tôt par rapport au temps d'isolement qu'il aurait fallu pour que la radioactivité soit nulle. Mais elle était déjà dans les informations que nous avons, extrêmement atténuée et des enregistrements ont été faits, très précis, excusez-moi, là pour le coup j'ai les notes sous les yeux pour qu'on soit vraiment extrêmement précis. Mais un audit de la procédure de gestion de la radioactivité sur le site a été réalisé par Arianeo, qui est l'exploitant. Un renfort des contrôles à chaque étape va être fait, mais d'ores-et-déjà, aucune trace de lutécium n'a été identifiée sur la mesure in situ. L'activité était inférieure à la limite de détection égale à 0,018 becquerel. Un échantillon de terre a également été prélevé et analysé par un laboratoire et les résultats ont démontré l'absence de radioactivité. Aucune activité radioactive n'a été détectée sur le site ainsi qu'à proximité directe. Donc cela aurait pu être plus grave et donc, ce qu'il nous faut d'abord dire c'est que selon toute vraisemblance, il n'y a pas eu d'impact significatif et évidemment on ira au plus loin du plus loin. Lors de la prochaine commission, nous évoquerons évidemment ce sujet-là. Nous avons tenu notamment avec le Vice-Président de la métropole en charge de cette compétence, Pierre-Paul LEONELLI, qu'une réunion ait lieu avec les associations qui siègent dans la commission de surveillance avec nous et je n'étais pas présent moi-même, mais ma collègue Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX me représentait. Il y avait là, les associations, l'une des responsables de l'association travaille elle-même dans le secteur et semblait d'après ce qui m'a été dit, plutôt rassurée à la lumière des éléments qui étaient fournis sur le type de déchets. Donc, cela aurait pu être plus grave. Il faut encore renforcer la vigilance. Cela, met en avant aussi le sujet de la solidarité métropolitaine, puisque le déchet venait de Breil-sur-Roya qui n'est pas sur le territoire métropolitain. Mais voilà, il faut à la fois sans cesse être extrêmement vigilant, extrêmement transparent pour que de fausses informations, de fausses

inquiétudes ne circulent pas. Je finis peut-être en disant que le sujet, vous le comprendrez, de la santé, nous est particulièrement cher et que nous développons à l'échelle communale et métropolitaine une politique concrète et des études rationnelles notamment sur la qualité de l'air. Cela n'est pas tout à fait le même sujet, mais c'est un sujet qui est évidemment très lié. Nous avons répondu à un appel à projet métropolitain environnemental et nous allons pouvoir continuer notre partenariat avec le CHU de Nice sur l'étude « air immune », vous savez, qui enregistre l'impact sur la santé de la pollution environnementale. Grâce à cette étude, nous mesurons l'impact de la pollution, la qualité de l'air et le CHU de Nice suit une cohorte de volontaires qui ont commencé leur participation, il y a une centaine de Trinitaires dont de nombreux agents communaux. Les mêmes que ceux à qui ont permis de stationner dans la ville. Ces agents communaux qui se sont portés volontaires pour participer à l'étude « air immune » qui a commencé pendant le Covid. Initialement on mesurait l'impact de la pollution sur l'immunité et puis on est en train d'élargir pour mesurer l'impact de la pollution sur l'ensemble des critères de santé et c'est particulièrement important sur un territoire comme le nôtre où on sait que souvent il est asphyxié par les difficultés sur les axes de circulation et où nous travaillons pour améliorer la qualité de l'air avec la perspective du tramway, avec le développement de mode de transport en commun avec aussi, même si parfois ça fait rigoler, mais ça participe à cela, l'implantation de cette piste cyclable avec la sécurisation, l'amélioration de nos axes de circulation avec la diminution du nombre de voies sur Suarez de 3 à 2, qui va éloigner les voitures par exemple, de toutes les façades du boulevard Suarez et donc, tous les habitants du boulevard Suarez, de la rue Scoffier, ils vont avoir les voitures, les pots d'échappement un peu plus à distance, à la place ils auront des arbres. Tout cela participe d'un travail sur la qualité environnementale, non pas une préoccupation « écolo », « bobo » qui serait complètement déconnectée de la réalité. On me reproche parfois de ne pas être assez « écolo ». Simplement une préoccupation environnementale concrète, factuelle, basée sur la santé, sur des données scientifiques réelles. Voilà ce à quoi nous travaillons. Donc, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'évoquer ces sujets-là. Comptez sur notre vigilance et encore une fois, c'est en parlant de ces sujets là qu'on progresse collectivement. Et puis, j'évoquais tout à l'heure un autre sujet sur lequel vous n'avez pas souhaité vous exprimer, mais ce n'est pas grave je l'évoque quand même, là aussi pour qu'il n'y ait pas de sujets incertains qui suscitent des peurs, des incompréhensions, etc. Je vous ai lu madame ESCALIER dire dans la presse sans aucun argument ou non pas dans la presse, pardon, sur les réseaux sociaux. La presse n'a probablement pas jugé bon de le reprendre, tant mieux peut-être le fera-t-elle, mais sur les réseaux sociaux vous avez jugé bon de colporter une rumeur sans aucun fondement où vous avez pris un article de presse où le Président de la métropole, Maire de Nice s'exprimait, une photo où j'étais à l'ancien hôpital Saint-Roch lors de la pose de la première pierre du futur hôtel de police de Saint-Roch avec le Président de la Métropole et le Ministre de l'intérieur, où j'y étais pour deux raisons dans l'intérêt des Trinitaires. D'abord parce que j'ai demandé au Ministre, au Préfet de pouvoir implanter à La Trinité une nouvelle caserne de gendarmerie parce que chacun sait où sont aujourd'hui nos gendarmes, dans une caserne qui appartient à la ville. Là aussi, je ne vais pas accabler mes prédécesseurs, mais les gendarmes ne pourraient pas me démentir, si je disais qu'aucun entretien de ce bâtiment n'a été fait. Si bien que quand je suis arrivé en responsabilité avec mon équipe, les gendarmes un jour sur deux ne pouvaient pas prendre une douche chaude parce que les chauffe-eau dysfonctionnaient tous les jours, que les ouvertures, les fenêtres brinquebalaient et que donc, on laissait nos gendarmes dont on a tant besoin, on les laissait dans ces conditions. Donc, j'ai demandé à notre Directeur général des services, il est là, de mettre en œuvre tout de suite un plan de requalification de ce bâtiment pour que les gendarmes puissent prendre des douches chaudes et pour qu'ils puissent à peu près fermer leurs fenêtres et élever leurs enfants dignement, excusez du peu et par ailleurs, j'ai dit au Commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes, au Préfet et au Ministre que je souhaitais que nous réfléchissions activement à la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie et parce que je suis purement transparent, je vais vous dire que j'ai aussi demandé au Maire de Nice si sur la partie du stade de l'Oli actuellement non occupée, partie en terre battue pas terrible, peu occupée, qui appartient à la ville de Nice, si nous ne pourrions pas réfléchir à l'implantation à cet endroit-là d'une caserne de gendarmerie. Le Premier adjoint du Maire de Nice, Anthony BORRE en charge de la sécurité est venu avec moi sur le site, nous avons considéré ensemble que c'était quand même plutôt une bonne idée de réfléchir à une caserne de gendarmerie à cet endroit-là et donc, nous y sommes allés à plusieurs, confidentiellement, je

vous l'accorde, mais avec beaucoup d'uniformes, avec des autorités hiérarchiques de gendarmerie importantes. En ne le claironnant pas sur tous les toits, en informant simplement quelques habitants qui constataient cette présence. Et donc, voilà pourquoi j'étais avec le Ministre de l'Intérieur le jour de l'inauguration de la pose de la première pierre de l'hôtel de police de Nice, pour lui remettre ce courrier et échanger avec lui sur ce sujet-là, ce que j'ai pu faire. Et d'ailleurs, il a mandaté une mission nationale qui va venir dans quelques jours pour voir si cela pourrait coller. La deuxième raison c'est que je suis, comme vous le savez en notre nom, Vice-Président de la métropole en charge de la prévention des risques majeurs et il se trouve que le poste de commandement métropolitain des risques majeurs sera dans ce même bâtiment et donc, évidemment nous participons au comité de pilotage de ce futur bâtiment pour vérifier que tous les équipements nécessaires pourront nous permettre d'être à un niveau de prévention des risques majeurs optimal. Voilà les raisons pour lesquelles j'y étais. Alors vous, vous prenez cette photo, vous la mettez à côté d'un article du Président de la métropole où le Président de la métropole dit qu'il a écrit au Ministre lui-aussi pour lui proposer trois sites niçois pour l'implantation d'un centre de rétention administrative à Nice, un CRA. Le CRA c'est cet endroit où on met des gens en détention administrative, des étrangers en situation irrégulière avant de les reconduire à la frontière. Vous m'interrogiez tout à l'heure sur mon appartenance politique je suis chevènementiste. Jean-Pierre Chevènement quand il était ministre de l'intérieur a été probablement l'un de ceux qui ont défendu le plus ardemment la reconduite des étrangers en situation irrégulière. Je crois profondément qu'il faut reconduire à la frontière les étrangers en situation irrégulière et parallèlement, mener une politique avec les pays d'accueil qui permettent dans le co-développement d'éviter la fuite des énergies, des cerveaux des pays d'accueil. Donc, je suis pour une politique migratoire sans aucune complaisance parce que c'est en ayant une politique migratoire sans aucune complaisance qu'on peut avoir une politique républicaine universaliste généreuse pour les citoyens français et les ressortissants qui sont en situation régulière sur le territoire national. Et donc voilà, il se trouve que le CRA de Nice est trop petit parce nous avons beaucoup, beaucoup d'étrangers en situation irrégulière. Nous ne sommes pas loin de la frontière, sur un lieu de passage donc, le Maire de Nice avec qui je me suis entretenu de ce sujet m'a dit il faut que je propose des lieux pour qu'on ait un CRA provisoire, des lieux niçois, non Trinitaires. Je suis viscéralement opposé à l'implantation d'un centre de rétention administrative pour les migrants à La Trinité pour trois raisons. D'abord parce qu'alors même que nous requalifions ce territoire, que nous faisons en sorte qu'il puisse continuer d'être attractif pour les actifs intermédiaires ; pour les ouvriers, pour les employés, pour les fonctionnaires de l'hôpital, de la police qui viennent ici se loger dans un environnement agréable à taille humaine, on l'évoquait tout à l'heure, ça n'est pas à cet endroit-là qu'il faut remettre d'une certaine manière, un élément qui pourrait être disqualifiant, première raison. Deuxième raison, ça n'est pas dans une zone de sécurité prioritaire, ce que nous sommes, entourés que nous sommes, de quartiers aux difficultés que chacun connaît, ça n'est pas dans une zone de sécurité prioritaire qu'il faut installer un centre de rétention administrative, venant là aggraver, compliquer les choses pour les forces de sécurité. Troisièmement, ça n'est pas dans une commune qui cherche désespérément un endroit pour implanter une nouvelle caserne de gendarmerie qu'on va implanter un centre de rétention administrative sans avoir réglé le problème de la gendarmerie, vous comprendrez bien. Donc, je suis contre, contre et contre et il n'y a pas de projet à La Trinité proposé par le Maire de Nice qui propose des centres de rétention administrative provisoire niçois, pour pallier un problème dans un esprit de responsabilité, pour faire face aux problèmes de la politique migratoire, voilà. Donc, vous voyez, vous ne m'avez pas posé de questions, mais moi je vous en parle parce que je vous lis sur les réseaux sociaux et quand on est un élu, on doit être responsable parce que même s'il n'y a pas beaucoup de gens qui vous suivent sur les réseaux sociaux, excusez-moi du coup j'ai regardé bon, mais il y a quand même deux ou trois personnes qui du coup, parlent et après on m'appelle en disant : « Mais monsieur le Maire, vous voulez des migrants à La Trinité ? » Vous voyez et l'angoisse monte, les inquiétudes, l'irrationnel, les crispations, la violence, la bêtise parfois, alors que nous, nous voulons tirer vers le haut les citoyens en leur disant : « Mais vous avez raison de ne pas vouloir un centre de rétention administratif pour les migrants à La Trinité, pour les trois raisons que j'ai dites, vous avez raison », voilà. Et vous, qu'est-ce que vous faites dans la même semaine, vous dites : « oh là là ! Attention il y a de la radioactivité, oh là là ! Attention POLKI, il veut mettre des migrants à La Trinité ! ». Mais non, non et non. Nous ce que nous voulons et nous finirons par cela, parce que je ne veux pas finir ce Conseil municipal...

Madame ESCALIER :

Moi, je voudrais vous répondre par contre !

Monsieur le Maire :

Non, parce que vous avez ...

Madame ESCALIER :

Ah ben attendez ! Attendez !

Monsieur le Maire :

Si vous voulez, non mais bien sûr vous aurez la parole bien sûr, ne vous outrez pas ...

Madame ESCALIER :

Non, non !

Monsieur le Maire :

... vous aurez la parole.

Madame ESCALIER :

Oui ! oui !

Monsieur le Maire :

Mais je voulais simplement vous dire que je ne veux pas terminer ce Conseil municipal, où nous avons voté le premier budget dans une commune sortie du réseau d'alerte, où nous investissons en tout domaine pour améliorer la qualité de vie des Trinitaires avec le budget communal, avec le budget métropolitain, avec le soutien des collectivités où un magnifique horizon d'optimisme dans cette période si sombre, si incertaine, où un magnifique horizon d'optimisme de confiance dans l'avenir peut s'ouvrir pour les Trinitaires. Je ne veux pas vous laisser souiller ça par des inquiétudes irrationnelles parce que la République qui est au-dessus de nous, on parlait tout à l'heure de l'éducation, mais c'est important de rendre les choses concrètes, la République elle est issue de la Révolution française ; la Révolution française elle est issue de quoi, de la plus belle idée française et mondiale qui est la philosophie des lumières. La philosophie des lumières, elle consiste à considérer que l'éducation, la culture, la connaissance, la raison, c'est ce qui tire les citoyens vers le haut, vous voyez et c'est à ça qu'on doit travailler. Et les lumières cela amène la confiance dans l'avenir et nous, c'est ça notre sujet, c'est ça qui nous soude, vous voyez, quelles que soient les sensibilités politiques des gens qui font partie de mon équipe, ce qui nous soude c'est la confiance dans l'avenir qui s'appuie sur des valeurs fondamentales qui sont issues de l'idéologie française des Lumières. Vous avez la parole madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Alors vous devriez commencer à avoir l'habitude que généralement lorsque je parle de quelque chose, j'ai des informations, c'est sourcé. D'ailleurs, vous le reconnaissez vous-même dans le PV du jour, du dernier Conseil municipal. Donc, concernant le CRA, si j'en parle c'est parce qu'il y a une inquiétude de ma part et d'autres. Vous dites que vous rencontrez le ministre de l'Intérieur pour parler de la gendarmerie, qui relève du ministère des Armées.

Monsieur le Maire :

Et non. Vous voyez, il faut travailler avant d'intervenir madame.

Madame ESCALIER :

D'accord ok et que l'installation...

Monsieur le Maire :

Il faut travailler madame ESCALIER, c'est pour ça.

Madame ESCALIER :

Oui, oui. Ah oui, ça c'est bien.

Monsieur le Maire :

Avant de s'exprimer, il faut travailler, travailler, travailler.

Madame ESCALIER :

Oui, oui, oui bien sûr.

Monsieur le Maire :

Vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Oui, oui. Ça, c'est l'argument qu'on balance quand on est au bout donc, voilà.

Monsieur le Maire :

C'est inexact.

Madame ESCALIER :

Donc, juste de rappeler que l'implantation de l'Oli est un site niçois, voilà. Donc, j'entends que vous ne voulez pas et c'est tant mieux que vous ne voulez pas de cette implantation, si La Trinité faisait partie des trois lieux potentiels et c'est bienheureux de vous entendre, voilà.

Monsieur le Maire :

Je vous confirme qu'elle n'en fait pas partie.

Madame ESCALIER :

En tout cas, c'est...

Monsieur le Maire :

Vous, vous avez laissé entendre qu'elle en faisait partie...

Madame ESCALIER :

Parce que j'ai des sources que je ne peux pas aujourd'hui...

Monsieur le Maire :

Sans aucun argument. Sans aucun argument, vous voyez de la même approximative que vous dites que la gendarmerie ne relève pas du ministère de l'Intérieur donc, dans cette approximation irrationnelle et excusez-moi, dangereuse, effectivement vous avez fait croire de fausses informations.

Madame ESCALIER :

Ce ne sont pas de fausses informations.

Monsieur le Maire :

Et vous me fournissez l'occasion de les démentir.

Madame ESCALIER :

Ceux sont les informations que l'on m'a données et je ne peux pas vous donner les sources. Mais, il n'empêche que c'est une information qui m'est revenue de manière sourcée, voilà.

Monsieur le Maire :

Elle était fausse. Elle était fausse.

Madame ESCALIER :

Eh bien tant mieux.

Monsieur le Maire :

Elle était fausse donc, revenez à la source et nous avons bien besoin de source en cette période de sécheresse, mais changer vos sources peut-être parce qu'elles sont inexactes, voilà. Il est 21h15 ou 10 et donc nous avons parlé utilement de l'intérêt communal. Je vous remercie, je remercie les Trinitaires qui nous écoutent et Madame ESCALIER, mesdames et messieurs de l'opposition, sachez que la main est toujours tendue pour que nous puissions travailler sur tous les sujets dans nos commissions sans colporter de fausses informations dans l'intérêt de La Trinité et des Trinitaires. Bonne soirée à tous et merci.

~~~~~

**La séance est levée à 21h15**

~~~~~

Audrey BRUNO-GIANNINI,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.